

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2258

22 octobre 2010

SOMMAIRE

CARE Canadian Real Estate S.A.	108383	MJH SA	108366
Cashcloud AG	108380	New Deal Developpement SA	108367
Ernst & Young Luxembourg	108338	Nomade Distribution SA	108367
ETMF II Radio S.à r.l.	108363	Novelo SA	108367
European Directories Midco S.A.	108384	Omega Investment Corporation S.A. ...	108373
Heritam SICAV	108338	Omega Pearl Finance S.A.	108360
International Housing Solutions S.à r.l. ..	108338	Omnium d'Investissement	108373
I.S.A. International Sales Advising Compa-		Omnium d'Investissement	108378
ny	108338	Opportunity Properties Holding Luxem-	
Laangwiss I sa	108359	bourg S.A.	108360
Lafayette S.A.	108360	Patton S.à r.l.	108370
Lansan Investments S.A.	108360	Pharmatec S.A.	108384
La Parfumerie S.à r.l.	108360	Private Wealth Consulting S.à r.l.	108370
Leta Holding S.A.	108364	Recylux Group S.A.	108379
Leverlake Investments S.à r.l.	108363	Recylux Group S.A.	108379
Leverlake S.à r.l.	108364	Recylux S.A.	108379
Liontrust International Funds (Luxem-		Recylux Transports S.à r.l.	108379
bourg) SICAV	108364	RecyTrans s.à r.l.	108379
Luchim Chemicals S.A.	108365	S.E.F.I.T. Industries S.A.	108384
Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding	108365	Shelbey Equity S.A.	108370
Lux-Sectors Advisory S.A. Holding	108365	Société d'Investissements en Méditerra-	
Macedonian Holding S.à r.l.	108365	née S.A.	108384
Maharaja S.à r.l.	108366	Spaqui S.A.	108373
McAfee Financial Holdings S.à r.l.	108366	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	
Mercedes-Benz Luxembourg S.A.	108367	108368
Metal Service S.A.	108379		

Heritam SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 56.140.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2010 a résolu:

- de coopter Monsieur Pascal Chauvaux (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Pierre Etienne (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2010, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2011.

Référence de publication: 2010123607/13.

(100140457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

I.S.A. International Sales Advising Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 21.937.

Il résulte d'un courrier adressé à la société I.S.A International Sales Advising Company S.à r.l. que la société FIDEOS, en sa qualité d'agent domiciliataire a dénoncé le siège social avec effet au 28 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le domiciliataire

Fatah BOUDJELIDA

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010123610/13.

(100140210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

International Housing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123617/9.

(100140738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.019.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, société anonyme, having its registered office at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 88.019, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated June 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1318 of September 11, 2002, which articles of association have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated October 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1815 of December 27, 2002, by a deed of the undersigned notary dated November 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 643 of April 18, 2007 and by a deed of the undersigned notary dated October 22, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2791 of November 19, 2008 (hereinafter the "Company").

The meeting is chaired by Werner Weynand, réviseur d'entreprises, residing professionally in Münsbach.

The Chairman appointed as Secretary Jeannot Weyer, réviseur d'entreprises, residing professionally in Münsbach.

The meeting elected as Scrutineer John Hames, expert-comptable, residing professionally in Münsbach.

I. The Chairman declared and requested the notary to act that the

shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. As it appears from said attendance list, 5,682 shares in circulation representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the Agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Ratification of the redemption by the Company of 809 (eight hundred nine) shares of the Company.
2. Creation of two classes of shares forming part of the share capital and one class of beneficiary shares not forming part of the share capital and definition of their rights.
3. Restructuring of the share capital through the following steps:
 - a. Cancellation of 809 (eight hundred nine) own shares without designation of a nominal value by reduction of the share capital by an amount of eight hundred nine thousand Euro (EUR 809,000)
 - b. Redenomination of the existing four thousand eight hundred seventy three (4,873) shares without designation of a nominal value in forty eight thousand seven hundred thirty (48,730) redeemable Class B shares without nominal value, each existing share being converted into 10 Class B shares without nominal value
 - c. Reduction of the share capital by a total amount of four million eight hundred sixty five thousand two hundred Euro (EUR 4,865,200) in order to bring it to seven thousand eight hundred Euro (EUR 7,800) divided into seventy eight (78) redeemable Class B shares without nominal value, each class B shareholder keeping two redeemable Class B shares:
 - i. by conversion of thirty six thousand nine hundred twelve (36,912) redeemable Class B shares into thirty six thousand nine hundred twelve (36,912) beneficiary shares not forming part of the share capital each converted Class B share giving right to one beneficiary share.
 - ii. by cancellation of eleven thousand seven hundred forty (11,740) redeemable Class B shares without nominal value
 - d. Conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company amounting to one million five hundred twenty nine thousand four hundred Euro (1,529,400) into fifteen thousand two hundred ninety four (15,294) beneficiary shares having a subscription value of one hundred Euro (EUR 100) each
 - e. Issue of four thousand seven hundred ninety four (4,794) additional beneficiary shares having a subscription value of one hundred Euro (EUR 100) each and payment in cash of such beneficiary shares for a total amount of four hundred seventy nine thousand four hundred Euro (EUR 479,400)
 - f. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty one thousand two hundred Euro (EUR 31,200) in order to bring it from the amount of seven thousand eight hundred Euro (EUR 7,800) to thirty nine thousand Euro (EUR 39,000) by the issuance of three hundred twelve (312) new Class A shares without designation of nominal value by a contribution in cash of an amount of thirty one thousand two hundred Euro (EUR 31,200), waiver of the preferential subscription right by the existing class B shareholders and subscription of the three hundred twelve (312) new Class A shares without designation of nominal value by Ernst & Young Europe LLP.
4. Creation of an authorized capital and authorization to the board of directors, during a period ending five (5) years, to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital and remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.
5. Complete restatement of the articles of association of the Company
6. Change in the composition of the Board of Directors of the Company and discharge

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to ratify the redemption made by the Company of 809 (eight hundred nine) shares without designation of a nominal value of the Company.

Second resolution

The meeting decides to create 2 different classes of shares forming part of the share capital of the Company namely the Class A shares and the redeemable Class B shares having the rights attached thereto according to the articles of association as restated as a result of this shareholders' meeting.

In addition, the meeting decides to create one class of beneficiary shares ("parts beneficiaries"), which will not form part of the share capital of the Company. The meeting decides that the beneficiary shares will have the following rights:

- The beneficiary shares are not part of the capital of the Company
- The beneficiary shares are always in registered form and are registered in a beneficiary shareholders' register
- The beneficiary shares will only be issued to class B shareholders of the Company

- Each beneficiary share will have a subscription value of one hundred Euro (EUR 100)
- The beneficiary shares shall bear cumulative interest at the rate of 6 month EURIBOR increased by a margin to be determined and amended at the initiative of the board meeting by the meeting of shareholders and holders of the beneficiary shares voting in accordance with the quorum and majority requirements set by the articles of association for an amendment of the articles of association. The interest shall be computed based on the EURIBOR rate as of July 1 and January 1 of each year. Where interest is need to be calculated for a period of less than six months, it will be calculated on the basis of 360-day year consisting of 12 months of 30 days each and, in the case of an incomplete month, the number of days elapsed.
- Except in relation to the determination of the margin payable on the beneficiary shares or for any amendment of the articles of association which would affect the rights of the holders of the beneficiary shares, the beneficiary shares do not confer a voting right in the Company
- The number of beneficiary shares may be increased and decreased in compliance with the rules applicable in case of a capital increase or decrease
- Transfer of Beneficiary Shares
 - * The beneficiary shares may only be transferred to class B shareholders or to the Company
 - * Should the Holder cease to be a class B shareholder, it shall transfer all beneficiary shares then held by him or her either to another class B shareholder or to the Company. Until such transfer is completed all rights attached to beneficiaries shares held by a person who ceased to own class B shares will be suspended.
 - * Any transfer will be evidenced by a declaration of transfer inscribed on the same register, dated and signed by the transferor and the transferee or their proxyholder or in any other manner allowed by the law.
 - * Neither the Company nor any of its directors or agents shall be required nor authorized to record in the Company's Beneficiary share registry any transfer of beneficiary shares which is not effected in accordance with the Articles or any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company and its shareholders.
 - * Any sale or transfer of beneficiary shares, either for valuable consideration or for free, is subject to prior approval by the Board of Directors.
 - * The Board of Directors must take a decision within one month starting from the date of receipt of the request from the Class B Holders. The decision of the Board of Directors does not need to be motivated.
 - * If the Board of Directors has not notified its decision within the indicated period, the agreement to the transfer is deemed denied.
 - * In case of refusal to the proposed transferee, the Board of Directors is obliged to have the beneficiary shares acquired by an accepted transferee or by the Company itself in due respect with the applicable legal provisions, within one month of the notification of the refusal.
 - * Such acquisition will be done, if no agreement can be reached between the parties, at a price corresponding to the original subscription price of the beneficiary shares.
- Redemption of Beneficiary Shares
 - Redemption at the initiative of the Company
 - * The Company may by a decision of its Board of Directors and in compliance with any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's shareholders redeem the beneficiary shares held by a Class B Holder
 - * The redemption shall be effected at a price corresponding to the original subscription price of the beneficiary shares following notice given by the Company to the Class B Holder in the same manner as the convening of General Meetings of Shareholders.
 - Redemption at the initiative of a Shareholder
 - * A Class B shareholder wishing to have his beneficiary shares redeemed by the Company shall give notice in writing (the "Voluntary Redemption Notice") to the Company, that he wishes to have his beneficiary shares redeemed by the Company (the "Voluntary Redemption").
 - * (i) Completion of the Voluntary Redemption shall take place at the latest (12) twelve months after delivery of the Voluntary Redemption Notice at the original subscription price of the beneficiary shares to be redeemed.
 - * (ii) At such completion the Class B Holder shall deliver or procure that there is delivered to the Company a duly completed share transfer agreement transferring the legal and beneficial ownership of the relevant beneficiary shares to the Company together with such other documents as the Company may reasonably require to show good title to the beneficiary shares or to enable the Company to be registered as the holder of the beneficiary shares.
 - * (iii) The Company shall deliver or procure that there is delivered to the Class B shareholder payment of the original subscription price of the beneficiary shares.
 - * (iv) Beneficiary Shares redeemed may, at the discretion of the Company, be cancelled or retained as treasury stock
- Death of a Shareholder

* In the event of the death of a class B shareholder, the beneficiary shares in the Company held by the deceased Class B Holder shall be transferred to the Company, or to whomever the Company may decide and such Class B Holder's heirs or legatees shall not, in any case whatsoever, hold any interest in the Company. Such acquisition will be done, if no agreement can be reached between the parties, at the accounting value of the shares.

* The heirs, legatees, creditors or entitled persons of a Class B shareholder

are not allowed under any pretext, to cause the apposal of seals on assets and valuables of the Company, nor demand the sharing or the public auction of such assets and valuables, nor become involved in any manner, with the management of the Company

- in case of liquidation of the Company, the holders of the beneficiary shares shall be entitled to receive repayment of the subscription price of the beneficiary shares by priority to any other payment to the Class A and Class B shareholders

- Decisions regarding change of rights of beneficiary shares are taken by the holders of the beneficiary shares and the Shareholders. The rules and majority governing the general meetings of shareholders for the amendment of the articles of association are applicable to the meetings deciding upon a change of rights of beneficiary shares.

Third resolution

The meeting decides to restructure the share capital through the following steps.

In a first step, the meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of eight hundred nine thousand Euro (EUR 809,000) by cancellation of 809 (eight hundred nine) shares owned by the Company.

In a second step, the meeting resolves to redenominate the existing four thousand eight hundred seventy three (4,873) shares without designation of a nominal value in forty eight thousand seven hundred thirty (48,730) redeemable Class B shares without nominal value, each existing share being converted into 10 Class B shares without nominal value.

In a third step, the meeting resolves to decrease the share capital of the Company by a total amount of four million eight hundred sixty five thousand two hundred Euro (EUR 4,865,200) in order to bring it to seven thousand eight hundred Euro (EUR 7,800) divided into seventy eight (78) redeemable Class B shares without nominal value, each class B shareholder keeping two (2) redeemable Class B shares by means of

- a conversion of thirty six thousand nine hundred twelve (36,912) redeemable Class B shares without designation of a nominal value into thirty six thousand nine hundred twelve (36,912) beneficiary shares, each converted Class B share giving right to one beneficiary share with a subscription value of one hundred Euro (EUR 100) each and resulting in a decrease of the share capital by an amount of three million six hundred ninety one thousand two hundred Euro (EUR 3,691,200); and

- the cancellation of eleven thousand seven hundred forty (11,740) redeemable class B shares without designation of a nominal value resulting in a further decrease of the share capital by an amount of one million one hundred seventy four thousand Euro (EUR 1,174,000) followed by a reimbursement in kind of their par value to the shareholders having declared their intention to offer their shares to the proposed cancellation,

In a fourth step, the meeting decides to issue of fifteen thousand two hundred ninety four (15,294) beneficiary shares having a subscription value of one hundred Euro (EUR 100) each in consideration of the conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company held by some of its shareholders and amounting in total to one million five hundred twenty nine thousand four hundred Euro (EUR 1,529,400).

In a fifth step, the meeting resolved to issue four thousand seven hundred ninety four (4,794) beneficiary shares having a subscription value of one hundred Euro (EUR 100) each to existing shareholders having declared their intention to subscribe for such shares in consideration of a payment in cash of an aggregate amount of four hundred seventy nine thousand four hundred Euro (EUR 479,400).

In a sixth step, the meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty one thousand two hundred Euro (EUR 31,200) in order to bring it from the amount of seven thousand eight thousand Euro (EUR 7,800) to thirty nine thousand Euro (EUR 39,000) by the issue of three hundred twelve (312) new redeemable Class A shares without designation of nominal value. The meeting acknowledges the waiver of the preferential subscription right by all existing class B shareholders and resolves to accept that ERNST & YOUNG EUROPE LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at Becket House, 1 Lambeth Palace Road, London, SE 1 7 EU, Grand Britain and registered with the Companies House under number OC338303, here represented by John Hames, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes to the three hundred twelve (312) new redeemable Class A shares without designation of a nominal value in consideration of a contribution in cash of a total amount of thirty one thousand two hundred Euro (EUR 31,200) Euro (EUR 31,200).

Intervention – Subscription – Payment

It was noted that the capital restructuring as described in this résolution would not be in proportion of the shareholding of each shareholder in the Company. The notary noted in that respect that each and every shareholder accepted individually by signing himself or by his proxyholder an individual declaration stating notably the number of shares converted by it in beneficiary shares and the number of shares subscribed and/or cancelled by it.

The notary further noted that each and every shareholder participating in this transaction declared in an individual declaration to be the legal and beneficial owner of the uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company to be converted in beneficiary shares.

In addition, the notary was provided with a copy of a conversion agreement concluded by the Company and all shareholders.

In addition, the issuance of fifty five thousand two hundred six (55,206) beneficiary shares with a subscription value of one hundred Euro (EUR 100) in exchange of the conversion of class B shares and of the conversion of an incontestable claim are subject to two independent auditor's reports established by BDO Audit S. A. with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, which reports conclude as follows:

a) Report in relation to the conversion of thirty six thousand nine hundred twelve (36,912) redeemable Class B shares into thirty six thousand nine hundred twelve (36,912) beneficiary shares:

Conclusion:

"On the basis of the procedures performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind totaling EUR 3,691,200 is not at least equal to the number and the subscription price of the 36,912 beneficiary shares to be issued."

b) Report in relation to the conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company amounting to one million five hundred twenty nine thousand four hundred Euro (1,529,400) into fifteen thousand two hundred ninety four (15,294) beneficiary shares

Conclusion:

"On the basis of the procedures performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind totaling EUR 1,529,400 is not at least equal to the number and the subscription price of the 15,294 beneficiary shares to be issued."

Said reports, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Thereupon ERNST & YOUNG EUROPE LLP, prenamed, declared through its proxyholder to subscribe to the three hundred twelve (312) new redeemable Class A shares and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to thirty one thousand two hundred Euro (EUR 31,200).

Evidence of the wired monies has been given to the undersigned Notary by the presentation of a copy of the blocking certificate issued by the bank keeping the Company's bank accounts.

The undersigned notary accepted that proof and considered it as sufficient to evidence that the funds to be paid in cash in relation to the above restructuring were indeed wired on the Company's bank accounts.

Based on the above mentioned report and blocking certificates, the general meeting of shareholders resolved to accept said restructuring of the share capital and to allot the newly issued shares in accordance with the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The meeting acknowledges the report prepared by the board of directors in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 concerning commercial company, as amended, which report shall remain annexed to the present deed.

The meeting decides to create an authorised capital in an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into four hundred (400) Class A Shares without nominal value and one hundred (100) Class B Shares without nominal value, and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Class B Shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to Class B Shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner;(ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to Class B Shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such Class B Shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Class B Shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of Class B Shares against payment in cash.

Fifth resolution

The meeting decides to restate the articles of association of the Company, which henceforth will be read as follows:

" **Art. 1. Form - Denomination.** These articles exist between the present shareholders and all those who will become shareholders subsequently of a company incorporated under the legal form of a société anonyme (joint stock company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (hereafter referred to as the "Company").

The Company is named «ERNST & YOUNG LUXEMBOURG».

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Schuttrange (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other address within the municipality by a simple résolution of the Board of Directors.

The Company may by a simple résolution of the Board of Directors establish in Luxembourg or abroad, anywhere it deems appropriate, administrative or business seats, branches, agencies, offices and warehouses.

If the Board of Directors estimates that extraordinary political, economic or social events which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad occur or are imminent to occur, it may transfer the registered office temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which will remain the Luxembourg one despite this temporary transfer of the registered office.

Art. 3. Corporate object. The Company's object is the execution of any audit work and any accounting, tax, economic and financial expertise, any mandate regarding technical, administrative or commercial organization, as well as any activities directly linked to the professions of independent auditor, accounting, tax, economic, financial or organizational advisor. As far as the professions of accountants and auditors are concerned, these activities shall always be performed by duly qualified persons in accordance with the applicable laws and regulations regarding these professions. The Company may invest in participations in any company exercising similar or complementary activities.

Generally, the Company may exercise any operation it deems useful for the realization and development of its object. The above enumeration must be interpreted in the most extensive manner.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 5. Capital. The share capital is fixed at thirty nine thousand euro (EUR 39,000.-) divided into:

- three hundred twelve (312) redeemable Class A shares without nominal value (the "Class A Shares");
- Seventy eight (78) redeemable Class B shares without nominal value (the "Class B Shares").

For the avoidance of doubt, any reference to "shares" in the Articles of Association shall be a reference to both Class A Shares and Class B Shares, unless the context requires otherwise. The rights, privileges, restrictions and conditions respectively attaching to each one of these two classes of shares shall be as defined in these articles and in particular in Article 23 .

The authorized corporate capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into four hundred (400) Class A Shares without nominal value and one hundred (100) Class B Shares without nominal value.

The Board of Directors is authorised and empowered, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Class B Shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to Class B Shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner;(ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to Class B Shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such Class B Shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Class B Shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of Class B Shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company held on July 22, 2010 in the Mémorial C and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class B Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

There may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its accounting value is allocated. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares. The shares will remain registered shares.

The ownership of the registered share is evidenced by an inscription on the shareholders register maintained at the Company's registered office.

Art. 7. Ownership of Shares. No person is entitled to be a holder of Class B Shares of the Company if he or she is not also a director or bound to the Company or to a subsidiary of the Company by a contract of employment as per the law of 31 July 2006 and the applicable provisions of the Luxembourg Labour Code.

The shares are indivisible towards the Company, who will recognize only one owner per share. If there are several owners of one share, they must designate a common proxy holder to exercise their rights towards the Company.

If the share is held separately in usufruct and bare-ownership, it will be registered in the names of the usufruct-holder and bare-owner, but only the usufructholder will be convened to general meetings, ordinary and extraordinary, and he or she will be the sole one admitted to attend and to vote.

Art. 8. Transfer of Shares. Any transfer will be evidenced by a declaration of transfer inscribed on the same register, dated and signed by the transferor and the transferee or their proxyholder or in any other manner allowed by the law.

Neither the Company nor any of its directors or agents shall be required nor authorized to record in the Company's share registry any transfer of shares which is not effected in accordance with the Articles or any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company and its shareholders.

Any sale or transfer of shares, either for valuable consideration or for free, is subject to prior approval by the Board of Directors.

The Board of Directors must take a decision within one month starting from the date of receipt of the request from the Shareholder. The decision of the Board of Directors does not need to be motivated.

If the Board of Directors has not notified its decision within the indicated period, the agreement to the transfer is deemed denied.

In case of refusal to the proposed transferee, the Board of Directors is obliged to have the shares acquired by an accepted transferee or by the Company itself in due respect with the applicable legal provisions, within one month of the notification of the refusal.

Such acquisition will be done, if no agreement can be reached between the parties, at a price corresponding to the accounting value of the shares to be transferred, without considering any right to a goodwill or other intangible right inherent to such shares nor any value attached to the holding of a majority or controlling interest.

Art. 9. Redemption of Shares.

9.1 Redemption at the initiative of the Company

The Company may by a decision of its Board of Directors and in compliance with any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's shareholders redeem the shares held by a Shareholder.

The redemption shall be effected at a price corresponding to the original subscription price of the shares following notice given by the Company to the Shareholder in the same manner as the convening of General Meetings of Shareholders.

Upon termination of Ernst & Young Europe LLP's (a limited liability partnership established under the laws of England & Wales) membership or the Company's membership, in Ernst & Young Global Limited (a company limited by guarantee established under the laws of England & Wales), the company shall redeem the Class A shares at its subscription price by giving notice to the holder of the Class A shares in the same manner as the convening of General Meetings of Shareholders unless notice is received by the company from Ernst & Young Global Limited on or prior to such date that the Class A shares shall not be redeemed.

9.2 Redemption at the initiative of a Shareholder

Subject to Article 9.1, a shareholder (the "Redeeming Shareholder") wishing to have his shares redeemed by the Company shall give notice in writing (the "Voluntary Redemption Notice") to the Company, that he wishes to have his shares redeemed by the Company (the "Voluntary Redemption").

(i) Completion of the Voluntary Redemption shall take place at the latest (12) twelve months after delivery of the Voluntary Redemption Notice.

(ii) At such completion the Redeeming Shareholder shall deliver or procure that there is delivered to the Company a duly completed share transfer agreement transferring the legal and beneficial ownership of the relevant shares to the Company together with such other documents as the Company may reasonably require to show good title to the shares or to enable the Company to be registered as the holder of the shares.

(iii) The Company shall deliver or procure that there is delivered to the shareholder payment of the accounting value of the shares.

(iv) Shares redeemed may, at the discretion of the Company, be cancelled or retained as treasury stock

Art. 10. Death of a Shareholder. In the event of the death of a shareholder, the shares in the Company held by the deceased shareholder shall be transferred to the Company, or to whomever the Company may decide and such shareholder's heirs or legatees shall not, in any case whatsoever, hold any interest in the Company. Such acquisition will be done, if no agreement can be reached between the parties, at the accounting value of the shares.

The heirs, legatees, creditors or entitled persons of a shareholder are not allowed under any pretext, to cause the apposal of seals on assets and valuables of the Company, nor demand the sharing or the public auction of such assets and valuables, nor become involved in any manner, with the management of the Company

Art. 11. Beneficiary shares. The Company has issued sixty thousand (60,000) beneficiary shares with a subscription value of one hundred Euro (EUR 100) each.

The beneficiary shares have the following rights:

- The beneficiary shares are not part of the capital of the Company
- The beneficiary shares are always in registered form and are registered in a beneficiary shareholders' register
- The beneficiary shares will only be issued to class B shareholders of the Company
- Each beneficiary share will have a subscription value of one hundred Euro (EUR 100)
- The beneficiary share shall bear interest at the rate of 6 month EURIBOR increased by a margin to be determined and amended at the initiative of the board meeting by the meeting of shareholders and holders of the beneficiary shares voting in accordance with the quorum and majority requirements set by the articles of association for an amendment of the articles of association . The interest shall be computed based on the EURIBOR rate as of July 1 and January 1 of each year. Where interest is due to be calculated for a period of less than six months, it will be calculated on the basis of 360-day year consisting of 12 months of 30 days each and, in the case of an incomplete month, the number of days elapsed.
- Except in relation to the determination of the margin payable on the beneficiary shares or for any amendment of the articles of association which would affect the rights of the holders of the beneficiary shares, the beneficiary shares do not confer a voting right in the Company
- The number of beneficiary shares may be increased and decreased in compliance with the rules applicable in case of a capital increase or decrease
- Transfer of Beneficiary Shares
 - * The beneficiary shares may only be transferred to class B shareholders or to the Company
 - * Should the Holder cease to be a class B shareholders, it shall transfer all beneficiary shares then held by him or her either to another class B shareholder or to the Company. Until such transfer is completed all rights attached to beneficiary shares held by a person who ceased to own class B shares will be suspended.
 - * Any transfer will be evidenced by a declaration of transfer inscribed on the same register, dated and signed by the transferor and the transferee or their proxyholder or in any other manner allowed by the law.
 - * Neither the Company nor any of its directors or agents shall be required nor authorized to record in the Company's Beneficiary share registry any transfer of beneficiary shares which is not effected in accordance with the Articles or any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company and its shareholders.
 - * Any sale or transfer of beneficiary shares, either for valuable consideration or for free, is subject to prior approval by the Board of Directors.
 - * The Board of Directors must take a decision within one month starting from the date of receipt of the request from the Class B Holders. The decision of the Board of Directors does not need to be motivated.
 - * If the Board of Directors has not notified its decision within the indicated period, the agreement to the transfer is deemed denied.
 - * In case of refusal to the proposed transferee, the Board of Directors is obliged to have the beneficiary shares acquired by an accepted transferee or by the Company itself in due respect with the applicable legal provisions, within one month of the notification of the refusal.
 - * Such acquisition will be done, if no agreement can be reached between the parties, at a price corresponding to the original subscription price of the beneficiary shares.
- * Redemption of Beneficiary Shares
 - Redemption at the initiative of the Company
 - * The Company may by a decision of its Board of Directors and in compliance with any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's shareholders redeem the beneficiary shares held by a Class B Holder
 - * The redemption shall be effected at a price corresponding to the original subscription price of the beneficiary shares following notice given by the Company to the Class B Holder in the same manner as the convening of General Meetings of Shareholders.
 - Redemption at the initiative of a Shareholder
 - * A Class B Holder wishing to have his beneficiary shares redeemed by the Company shall give notice in writing (the "Voluntary Redemption Notice") to the Company, that he wishes to have his beneficiary shares redeemed by the Company (the "Voluntary Redemption").
 - * (i) Completion of the Voluntary Redemption shall take place at the latest (12) twelve months after delivery of the Voluntary Redemption Notice at the original subscription price of the beneficiary shares to be redeemed.
 - * (ii) At such completion the Class B Holder shall deliver or procure that there is delivered to the Company a duly completed share transfer agreement transferring the legal and beneficial ownership of the relevant beneficiary shares to the Company together with such other documents as the Company may reasonably require to show good title to the shares or to enable the Company to be registered as the holder of the shares.
 - * (iii) The Company shall deliver or procure that there is delivered to the Class B Holder payment of the original subscription price of the beneficiary shares.

* (iv) Beneficiary Shares redeemed may, at the discretion of the Company, be cancelled or retained as treasury stock

- Death of a Shareholder

* In the event of the death of a shareholder, the beneficiary shares in the Company held by the deceased Class B Holder shall be transferred to the Company, or to whomever the Company may decide and such Class B Holder's heirs or legatees shall not, in any case whatsoever, hold any interest in the Company. Such acquisition will be done, if no agreement can be reached between the parties, at the accounting value of the shares.

* The heirs, legatees, creditors or entitled persons of a Class B Holder are not allowed under any pretext, to cause the apposal of seals on assets and valuables of the Company, nor demand the sharing or the public auction of such assets and valuables, nor become involved in any manner, with the management of the Company

- in case of liquidation of the Company, the holders of the beneficiary shares shall be entitled to receive repayment of the subscription price of the beneficiary shares by priority to any other payment to the Class A and Class B shareholders

- Decisions regarding change of rights of beneficiary shares are taken by the holders of the beneficiary shares and the Shareholders. The rules and majority governing the general meetings of shareholders for the amendment of the articles of association are applicable to the meetings deciding upon a change of rights of beneficiary shares.

Art. 12. Auditor. The supervision of the Company is entrusted to an independent auditor, appointed, for a period not exceeding six years, by the general meeting, which will determine the duration of its mandate. It can be reappointed and can be dismissed at any time by the general meeting, with or without a motivation.

Art. 13. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of 3 (three) members.

The members of the Board of Directors will be elected by the General Meeting of Shareholders, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a résolution adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will elect from among its members a chairman (the "Chairman") and may elect one or several vice-chairmen.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman or two of its members as often as the interests of the Company so require, but at least two times a year. The meeting will take place at the location, date and time as indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given by mail, telecopy or by way of any other electronic transmission to each director twenty four hours in advance of the date of the meeting, except in emergency situations, which must be duly motivated in the meeting's minutes. If all members of the board are present or lawfully represented, the prior convening formalities do not need to be met.

A director who is absent or not available to attend, may, by a proxy given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, delegate his powers to one of his fellow directors.

The attendance of a majority of the directors, in person or by representation, is mandatory.

In case of vacancy of a directorship, the remaining directors are entitled to appoint a new director until the following general meeting.

Decisions of the Board of Directors will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at a meeting and are recorded in minutes signed by all members attending.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Copies or extracts to be produced in justice or elsewhere are signed by one director.

Art. 15. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purposes. All powers not expressly reserved by the Articles or by the laws to another corporate body of the Company are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors especially has the power to decide, under its sole authority, all operations within the scope of the Company's object, as defined in these Articles.

It will determine the Company's management structure and will designate the Company's management bodies to which the daily management will be entrusted. It may delegate specific powers to Board members or to third parties.

Art. 16. Managing Director. The Managing Director shall represent the Company and be vested with the powers as set out in the Articles and in his/her relevant instrument of appointment. The Managing Director will be responsible for the day-to-day management of the Company and may delegate some but not all of his/her duties, powers and authority in order to permit an efficient day-to-day management and operation of the Company.

The Managing Director shall be elected and may be removed by the Board of Directors.

Art. 17. Representation of the Company. Towards third parties, the Company will be bound by the joint signatures of two directors or, within the daily management of the Company by the individual signature of the Managing Director or by the signature of any person to whom the Board of Directors has granted a signing power, within the scope of such power.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors or any other person, member of the board or not, designated to such effect by the Board of Directors.

Art. 18. General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the entire body of shareholders.

The general meeting of the shareholders is composed by all the shareholders, who are entitled to cast their vote, either directly or through a proxyholder, in compliance with the provisions of the Articles.

The resolutions of the general meeting are binding on all shareholders, even those absent or dissident.

Art. 19. Convening of the General Meeting of Shareholders. The general meeting will be held at the registered office or at any other location indicated by the convening notices.

The annual general meeting is held each year on the third Thursday of the month of October at 4.00 p.m. or, if such day is a public holiday, on the following business day.

The annual general meeting reviews the management report and the audit report; it reviews and approves the annual accounts; it reappoints or replaces the board members and the independent auditor whose mandates expire; it deliberates on any other points of its agenda. In addition, extraordinary general meetings may be convened by the Board of Directors each time the interest of the Company so requires.

Such extraordinary general meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the share capital or two thirds (2/3) of the Class B Shares in issue so request.

The convening notices must be issued in the form and timeframe determined by law.

Any shareholder may prior to, during or after the meeting renounce to the convening notice foreseen by article 19; in any case the shareholders present or represented are considered as validly convened.

If all shareholders are present or represented and declare having knowledge of the meeting's agenda, the meeting may take place without prior convening notices.

Art. 20. Attendance at the General Meeting of Shareholders. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

Shareholders may cast their vote, either directly or through a proxyholder, who may or may not be a shareholder, designated in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text.

The Board of Directors may determine any other conditions to be met for attending the general meetings.

Art. 21. Procedures at the General Meeting of Shareholders. Any General Meeting of Shareholders shall be presided by a chairman. The chairman will be designated by the shareholders' meeting among the shareholders. The Managing Director is eligible to act as chairman.

The chairman of the meeting designates a secretary who may or may not be a shareholder. The office of the meeting will comprise the chairman, the secretary and will be completed by a scrutineer chosen among the members of the meeting upon proposal by the chairman.

An attendance list, signed by the members present and indicating the shares represented will remain attached to the minutes.

The General Meeting of Shareholders is entitled to deliberate only on those points listed on the agenda.

Except for cases specifically foreseen by law, any shareholders agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and these articles, resolutions at General Meetings of Shareholders shall be adopted by a majority of the issued share capital and do not require the holding of class meetings for each class of shares.

Notwithstanding the above, all shareholders resolutions regarding the execution of the professions of accountants and auditors may only be adopted according to the majority requirements that are compliant with applicable laws and regulations and that do not place the company in regulatory jeopardy.

Subject to restrictions imposed by law or regulation, each share entitles to one voting right.

The resolutions of the general meeting are binding on all shareholders, even those absent or dissident.

The minutes of the general meeting are signed by the chairman of the meeting, the scrutineer, the secretary and each attending shareholder who wishes to do so.

Copies or extracts to be produced in justice or elsewhere are signed by a director.

Art. 22. Annual Accounts. The accounting year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following year.

The Board of Directors will be responsible for ensuring that the statutory books of the Company are properly kept and that the Company's assets, liabilities, income and expenses are properly recorded in them. The Board of Directors

transmits the Company's annual accounts together with a management report one month prior to the meeting to the independent auditor who must prepare his report on these documents.

At least fifteen days prior to the annual general meeting, the documents listed by the law are maintained at the registered office, at the disposal of the shareholders.

The General Meeting of Shareholders deliberates on the approval of the annual accounts. After approval of the annual accounts, it resolves, by special vote, on the discharge to be granted to the directors.

Art. 23. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, and subject to the existence of distributable profits or reserves, the cumulative interest due on the beneficiary shares in relation to the current financial year, as well as any due but unpaid interest in relation to preceding financial years shall be paid to the holders of beneficiary shares by priority to any payment to the Class A and Class B Holders.

After all amounts due on the beneficiary shares have been allocated, the general meeting of shareholders, by a simple majority of the vote cast and according to the proposal made by the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In any year in which the general meeting of shareholders of the Company resolves, by a simple majority of the vote cast, to make dividend distributions drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following percentage:

- A. First, 99% of any distributed proceeds shall be allocated to the holders of Class B Shares;
- B. Second, 1% of any distributed proceeds shall be allocated to the holders of Class A Shares.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders and in relation to the beneficiary shares. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment; the relevant resolutions shall be adopted by a simple majority of the votes cast.

Art. 24. Dissolution of the Company. The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting of Shareholders at the quorum and majority conditions required for the amendment of the articles, unless the law requires different conditions.

Art. 25. Liquidation of the Company. In case of dissolution of the Company, the General Meeting of Shareholders determines the method of liquidation and appoints one or more liquidators. If the General Meeting of Shareholders does not appoint a liquidator, the operating directors at the time of the dissolution of the Company, will automatically act as liquidators with the most extensive powers.

The appointment of the liquidator(s) terminates the powers of the directors, but the General Meeting of Shareholders maintains all its rights during the liquidation period, especially the right to change the powers of the liquidator(s). The General Meeting of Shareholders determines their remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, repayment of the subscription price of the beneficiary shares to the holders of the beneficiary shares and repayment to the Shareholders of the accounting value of the shares held by them, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class B Shares

Art. 26. Applicable Law. The parties declare to adhere to all provisions of the law of August 10, 1915 regarding commercial companies and its later amendments. As a consequence thereof, any provisions thereof are considered as an integral part of the present articles, unless the articles expressly include differing provisions."

Sixth resolution

The meeting decides to accept the resignations of M. Thierry Bertrand and M. Bernard Lhoest with immediate effect from their mandates as Director of the Company, and decides to grant discharge to the resigning members of the board of Directors for the execution of their mandate as at today and acknowledges that the board of Directors of the Company will be composed by the following persons:

- Alain Kinsch;
- Jean-Pierre Letartre;
- Werner Weynand

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 6,000.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.019, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2002, par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1318 du 11 septembre 2002; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 31 octobre 2002, par Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C numéro 1815 du 27 décembre 2002, par un acte reçu le 9 novembre 2006 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 643 du 18 avril 2007 et par un acte reçu le 22 octobre 2008 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 2791 en date du 19 novembre 2008 (ciaprès «la Société»).

L'assemblée est présidée par Werner Weyand, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Münsbach.

Le président désigne comme secrétaire Jeannot Weyer, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Münsbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur John Hames, expert-comptable, demeurant professionnellement à Münsbach.

I.- Le président prie le notaire d'acter que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte.

II.- Il appert de cette liste de présence que 5.682 actions représentant 100% du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Ratification du rachat par la Société des huit cent neuf (809) actions de la Société
2. Création de deux catégories d'actions faisant partie du capital social de la Société et d'une catégorie de parts bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société et définition de leurs droits
3. Restructuration du capital social moyennant les étapes suivantes:
 - a. Annulation de huit cent neuf (809) actions propres sans désignation de valeur nominale par la réduction du capital social d'un montant de huit cent neuf mille Euro (EUR 809,000);
 - b. Redénomination des quatre mille huit cent soixante-treize (4.873) actions sans désignation de valeur nominale existantes en quarante huit mille sept cent trente (48.730) actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale, chaque action existante étant convertie en 10 actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale
 - c. Réduction du capital social pour un montant total de quatre millions huit cent soixante cinq mille deux cents Euros (EUR 4.865.200) pour le porter à sept mille huit cents Euros (EUR 7.800) représenté par soixante-dix-huit (78) actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale, de sorte que chaque actionnaire de catégorie B détienne deux actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale:
 - i. par la conversion de trente six mille neuf cent douze (36.912) actions rachetables de catégorie B en trente six mille neuf cent douze (36.912) parts bénéficiaires qui ne font pas partie du capital social de la société, chaque action rachetable de catégorie B convertie donnant droit à une part bénéficiaire
 - ii. par l'annulation de onze mille sept cent quarante (11.740) actions rachetables de catégorie B sans désignation de valeur nominale
 - d. Conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société s'élevant en total à un million cinq cent vingt neuf mille quatre cents Euros (EUR 1.529.400) en quinze mille deux cent quatre-vingt-quatorze (15.294) parts bénéficiaires ayant une valeur de souscription de cent Euros (EUR 100) chacune;
 - e. Emission de quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze (4.794) parts bénéficiaires supplémentaires ayant une valeur de souscription de cent Euros (EUR 100) chacune et paiement en numéraire d'un montant total de quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cents Euros (EUR 479.400)
 - f. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente et un mille deux cents Euros (EUR 31.200) pour le porter du montant de sept mille huit cents Euros (EUR 7.800) à trente neuf mille Euros (EUR 39.000) par l'émission de trois cent douze (312) nouvelles actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale par un apport en espèces d'un montant de trente et un mille deux cents Euros (EUR 31.200), renonciation au droit

préférentiel de souscription par les actionnaires existants de catégorie B et souscription de ces trois cent douze (312) nouvelles actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale par Ernst & Young Europe LLP.

4. Introduction d'un capital autorisé et autorisation à donner au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq (5) ans, de procéder à toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé et d'abroger ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions en échange d'un apport en espèces

5. Refonte des statuts de la Société

6. Modification dans la composition du Conseil d'Administration et décharge

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier le rachat par la Société des huit cent neuf (809) actions sans désignation de valeur nominale de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer deux différentes catégories d'actions faisant partie du capital social de la Société, à savoir les actions de catégorie A et les actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale qui ont les droits telle que définis dans les statuts de la société comme reformulés dans cette assemblée des actionnaires.

En outre, l'assemblée décide de créer une catégorie de parts bénéficiaires qui ne font pas partie du capital social de la Société. L'assemblée décide que les parts bénéficiaires auront les caractéristiques suivantes:

- Les parts bénéficiaires ne font partie du capital social de la Société
- Les parts bénéficiaires sont toujours des parts nominatives et sont enregistrées dans un registre de parts bénéficiaires
- Les parts bénéficiaires sont émis uniquement aux actionnaires de catégorie B de la Société
- Chaque part bénéficiaire a une valeur de souscription de cent euro (EUR 100)
- Les parts bénéficiaires portent un intérêt cumulatif à un taux de 6 mois Euribor augmenté d'une marge qui va être déterminée et modifiée -à l'initiative du Conseil d'Administration – par l'assemblée générale des actionnaires et des porteurs de parts bénéficiaires qui prennent leurs décisions en respectant les règles de quorum et de majorité tel que défini par les statuts en cas d'une modification des statuts. L'intérêt va être calculé en se basant sur le taux Euribor du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet de chaque année. Au cas où, les intérêts devrait être calculés pour une période inférieure à six mois, le calcul se base sur une année de 360 jours se composant de 12 mois ayant 30 jours chacun, et en cas d'un mois incomplet, en tenant compte des jours passés;
- Sauf dans le cas de la fixation de la marge payable des parts bénéficiaires ou dans le cas d'une modification statutaire qui aurait pour but de changer les droits des parts bénéficiaires, les parts bénéficiaires n'ont pas de droit de vote
- Le nombre des parts bénéficiaires peut être augmenté ou diminué en respectant les règles applicables en matière d'augmentation et de diminution de capital
- Transfert de parts bénéficiaires
- * Les parts bénéficiaires peuvent uniquement être transférées à des actionnaires de catégorie B ou à la Société;
- * Au cas où le détenteur cesse d'être actionnaire de catégorie B, il doit transférer toutes les parts bénéficiaires qu'il détient à un autre actionnaire de catégorie B ou à la Société. Tous les droits attachés aux parts bénéficiaires détenus par une personne qui a cessé d'être un actionnaire de catégorie B sont suspendus jusqu'au moment où le transfert est complété;
- * Tout transfert sera constaté par une déclaration de transfert inscrite sur un même registre, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou son fondé de pouvoir ou de toute autre manière permise par la loi.
- * Ni la Société ni aucun de ses administrateurs ou de ses agents ne seront tenus ni autorisés à enregistrer dans le registre des actionnaires de la Société tout transfert de parts bénéficiaires qui n'a pas été effectué en conformité avec les Statuts ou avec tout contrat qui pourrait de temps à autre être conclu entre la Société et ses actionnaires.
- * Toute vente ou transfert de parts bénéficiaire à titre onéreux ou à titre gratuit, est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.
- * Le Conseil d'Administration doit prendre une décision dans le mois suivant la date de réception de la demande de l'actionnaire de catégorie B. La décision du Conseil d'Administration n'a pas besoin d'être motivée.
- * Si le Conseil d'Administration n'a pas notifié sa décision dans le délai indiqué, l'accord sur le transfert est réputé refusé.
- * En cas de refus du cessionnaire proposé, le Conseil d'Administration est tenu de faire acquérir les parts bénéficiaires par un cessionnaire accepté ou par la Société elle-même, en respectant les dispositions légales applicables, dans un délai d'un mois à compter de la notification du refus.
- * Une telle acquisition se fera, si aucun accord ne peut être conclu entre les parties, à un prix correspondant à la valeur de souscription initiale des parts bénéficiaires;
- Rachat des parts bénéficiaires
- Rachat à l'initiative de la Société

* La Société peut, par décision de son Conseil d'Administration et en conformité avec tout contrat qui pourrait de temps à autre être conclu entre les actionnaires de la Société, racheter les parts bénéficiaires détenues par un actionnaire de catégorie B.

* Le rachat sera effectué à un prix correspondant au prix de souscription initial des parts bénéficiaire suite à la notification donnée par la Société à l'actionnaire de catégorie B de manière identique à la convocation des Assemblées Générales des Actionnaires.

- Rachat à l'initiative de l'Actionnaire

* un Actionnaire de catégorie B qui souhaite avoir ses parts bénéficiaires rachetées par la Société doit notifier par écrit (la «Notification de Rachat Volontaire») à la Société qu'il souhaite voir ses parts bénéficiaires rachetées par la Société (le «Rachat Volontaire»).

- (i) le Rachat Volontaire devra être finalisé au plus tard dans les (12) douze mois suivants la remise de la Notification de Rachat Volontaire.

- (ii) A la finalisation du Rachat Volontaire, l'Actionnaire de catégorie B devra fournir ou s'assurer qu'il sera fourni à la Société un contrat de transfert de parts bénéficiaires dûment complété, transférant la propriété légale et la jouissance des parts bénéficiaire concernées à la Société, avec tout autre document que la Société pourrait raisonnablement exiger afin de démontrer son juste droit sur les parts bénéficiaires ou pour permettre l'inscription de la Société en tant que détentrice de ces parts bénéficiaires.

- (iii) La Société doit assurer le paiement correspondant à la valeur de souscription initiale des parts bénéficiaires à l'actionnaire de catégorie B ou s'assurer que ce paiement soit réalisé.

- (iv) Les parts bénéficiaires rachetées peuvent, à l'entière discrétion de la Société, être annulées ou conservées en trésorerie.

- Décès d'un actionnaire

- En cas du décès d'un actionnaire de catégorie B, les parts bénéficiaires de la Société détenues par l'actionnaire de catégorie B décédé seront transférées à la Société, ou à quiconque désigné par la Société et les héritiers ou légataires de cet actionnaire de catégorie B ne détiendront en aucun cas un quelconque intérêt dans la Société. Une telle acquisition se fera, si aucun accord n'est intervenu entre les parties, à la valeur de souscription initiale des parts bénéficiaires

- Les héritiers, légataires, créanciers ou les ayant-droit d'un actionnaire de catégorie B ne sont pas autorisés, sous aucun prétexte, à demander l'apposition de scellés sur les biens et objets de valeur de la Société, ni à demander le partage ou la vente aux enchères publique des actifs et des objets de valeur, ni de s'immiscer de quelque manière que ce soit dans la gestion de la Société.

- En cas de liquidation de la Société, les détenteurs de parts bénéficiaires sont autorisés à recevoir le remboursement du prix de souscription des parts bénéficiaires et cela en priorité de tout autre paiement à faire à un actionnaire de catégorie A ou de catégorie B

- Décisions en relation avec la modification des droits attachés aux parts bénéficiaires sont prises par les détenteurs de ces parts bénéficiaires et les actionnaires. Les règles de quorum et de majorité applicables pour les assemblées générales des actionnaires en matière de modification statutaire sont également applicables aux assemblées décidant la modification des droits attachés aux parts bénéficiaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de restructurer le capital social à travers les étapes suivantes:

Dans une première étape, l'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de huit cent neuf mille Euros (EUR 809.000) par l'annulation de huit cent neuf (809) actions détenues par elle-même.

Dans une deuxième étape, l'assemblée décide de transformer les quatre mille huit cents soixante-treize (4.873) actions sans désignation de valeur nominale existantes en quarante huit mille sept cent trente (48.730) actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale, chaque action existante étant convertie en 10 actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale

Dans une troisième étape, l'assemblée décide de réduire le capital social de la Société pour un montant total de quatre millions huit cent soixante cinq mille deux cents Euros (EUR 4.865.200) pour le porter à sept mille huit cents Euros (EUR 7.800) représenté par soixante-dix-huit (78) actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale, de sorte que chaque actionnaire de catégorie B détienne deux actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale

- par la conversion de trente six mille neuf cent douze (36.912) actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale en trente six mille neuf cent douze (36.912) parts bénéficiaires, chaque action de catégorie B convertie donnant droit à une part bénéficiaire ayant une valeur de souscription de cent Euro (EUR 100) chacune, le résultat de cette opération étant la diminution du capital social pour un montant de trois millions six cent quatre-vingt-onze mille deux cents Euros (EUR 3.691.200), et

- par l'annulation de onze mille sept cent quarante (11.740) actions rachetables de catégorie B sans désignation de valeur nominale, ayant comme résultat une autre diminution du capital social pour un montant de un million cent soixante-quatorze mille Euros (EUR 1.174.000) suivie par un remboursement en nature de la valeur nominale au actionnaires ayant déclaré leur intention d'offrir leurs actions à l'annulation proposée.

Dans une quatrième étape, l'assemblée décide d'émettre quinze mille deux cent quatre-vingt-quatorze (15.294) parts bénéficiaires ayant une valeur de souscription de cent Euros (EUR 100) chacune en échange de la conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par certains actionnaires à l'égard de la Société s'élevant en total à un million cinq cent vingt neuf mille quatre cents Euros (EUR 1.529.400).

Dans une cinquième étape, l'assemblée décide d'émettre quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze (4.794) parts bénéficiaires ayant une valeur de souscription de cent Euros (EUR 100) chacune aux actionnaires existants ayant déclaré leur intention de souscrire à ces parts en contrepartie d'un paiement en numéraire d'un montant total de quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cents Euros (EUR 479.400).

Dans une sixième étape, l'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille deux cents Euros (EUR 31.200) afin de le porter du montant de sept mille huit cents Euros (EUR 7.800) à trente neuf mille Euros (EUR 39.000) par l'émission de trois cent douze (312) nouvelles actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale. L'assemblée prend acte de la renonciation de tous les actionnaires de catégorie B à leur droit préférentiel de souscription et par conséquent décide d'accepter la souscription par ERNST & YOUNG EUROPE LLP, constituée sous les loi d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Becket House, 1 Lambeth Place Road, Londres, SE 1 7 EU, Grande-Bretagne, et enregistrée au Companies House sous le numéro OC338303, ici représentée par John Hames, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, à ces trois cent douze (312) nouvelles actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille deux cents Euros (EUR 31.200).

Intervention -Souscription – Paiement

Il a été noté que la restructuration du capital telle que décrite dans la présente résolution ne sera pas faite en proportion de la participation de chaque actionnaire de la Société. Le notaire a noté à cet égard que chaque actionnaire a accepté individuellement en signant par lui-même ou par la signature de son mandataire une déclaration individuelle indiquant notamment le nombre des ces actions converties en parts bénéficiaires et le nombre d'actions souscrites et / ou annulées par lui.

Le notaire a noté en outre que chaque actionnaire participant à cette opération a déclaré dans une déclaration individuelle être le propriétaire légal et le bénéficiaire de la créance certaine, liquide et immédiatement exigible contre la Société devant être convertie en parts bénéficiaires.

En outre, le notaire a reçu une copie d'un accord de conversion conclu par la Société et tous les actionnaires.

De plus, l'émission de cinquante-cinq mille deux cent six (55.206) parts bénéficiaires avec une valeur de souscription de cent Euros (EUR 100) en échange de la conversion des actions de catégorie B et de la conversion d'une créance certaine sont soumis à deux rapports de réviseur d'entreprise établis par BDO Audit SA, avec siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, qui concluent comme suit:

a) Rapport en relation avec la conversion de trente six mille neuf cent douze (36.912) actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale en trente six mille neuf cent douze (36.912) parts bénéficiaires:

Conclusion:

"On the basis of the procedures performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind totaling EUR 3,691,200 is not at least equal to the number and the subscription price of the 36,912 beneficiary shares to be issued."

b) Rapport en relation avec la conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société s'élevant en total à un million cinq cent vingt neuf mille quatre cents Euros (EUR 1.529.400) en quinze mille deux cent quatre-vingt-quatorze(15.294) parts bénéficiaires:

Conclusion:

"On the basis of the procedures performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind totaling EUR 1,529,400 is not at least equal to the number and the subscription price of the 15,294 beneficiary shares to be issued."

Lesdits rapports, après avoir été signés ne varient par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être déposés auprès des autorités de l'enregistrement.

Suite à cela, ERNST & YOUNG EUROPE LLP, prénommée, déclare par le biais de son mandataire, souscrire aux trois cent douze (312) nouvelles actions rachetables de catégorie A et les libérer intégralement au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant de trente et un mille deux cents Euros (EUR 31.200).

La preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'une copie du certificat de blocage émis par la banque qui gère les comptes bancaires de la Société.

Le notaire instrumentant a accepté cette preuve et l'a considéré comme suffisante pour démontrer que les fonds versés en numéraire relatifs à la restructuration ci-dessus ont effectivement été virés sur les comptes bancaires de la Société.

Sur base du rapport susmentionné et des certificats de blocage, l'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite restructuration du capital social et d'attribuer les actions nouvellement émises en conformité avec les souscriptions ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée prend connaissance du rapport préparé par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, lequel rapport restera annexé au présent acte.

L'assemblée décide de créer un capital autorisé d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000.-) divisé en quatre cents (400) actions de catégorie A sans valeur nominale et cent (100) actions de catégorie B sans valeur nominale, et d'autoriser le conseil d'administration, au cours d'une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, à (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions de catégorie B avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, suite à l'exercice de la souscription et / ou droits de conversion accordés par le Conseil de administration en vertu de warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions de catégorie B, billets ou instruments similaires), obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions de catégorie B, billets ou instruments similaires), les obligations convertibles ou instruments similaires donnant droit à la souscription de ces actions de catégorie B, (iii) de déterminer les lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les modalités et les conditions de la souscription et la libération des nouvelles actions de catégorie B, et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas de émission d'actions de classe B contre paiement en espèces.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de la refonte des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Ces statuts lient les actionnaires présents et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite d'une société constituée sous la forme juridique d'une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (ci-après désignée la «Société»).

La Société est nommée «ERNST & YOUNG LUXEMBOURG».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré à toute autre adresse au sein de la municipalité par simple résolution du Conseil d'Administration.

La Société peut, par simple décision du Conseil d'Administration, établir au Luxembourg ou à l'étranger, partout où elle le juge approprié, des centres administratifs ou opérationnels, succursales, agences, bureaux et entrepôts.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, pouvant interférer avec l'activité normale au siège social, ou avec une communication aisée entre ce bureau et l'étranger, se produisent ou sont sur le point de se produire, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera la luxembourgeoise en dépit du transfert temporaire de son siège social.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'exécution de tous travaux de révision et de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de réviseur d'entreprises, d'expert-comptable, et de conseiller fiscal, économique, financier ou organisationnel. Dès lors que les professions d'experts-comptables et de réviseurs d'entreprises sont concernées, ces activités doivent toujours être effectuées par des personnes dûment qualifiées conformément aux lois applicables et aux règlements concernant ces professions. La Société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Capital. Le capital social s'élève à trente neuf mille euros (EUR 39.000.-) divisé en:

- Trois cent douze (312) actions rachetables de catégorie A, sans valeur nominale (les "Actions de Catégorie A");
- Soixante-dix-huit (78) actions rachetables de catégorie B, sans valeur nominale (les "Actions de Catégorie B").

A titre de clarification, le terme «actions» dans les présents Statuts se réfère à la fois aux Actions de Catégorie A et aux Actions de Catégorie B, sauf s'il en est disposé autrement dans un contexte particulier. Les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés respectivement à chacune de ces deux catégories d'actions sont définies dans ces Statuts et en particulier à l'article 23.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) divisé en quatre cents (400) Actions de Catégorie A sans valeur nominale et cent (100) Actions de Catégorie B sans valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité pour (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions de Catégorie B avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de

conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions de catégorie B, reconnaissance de dette ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière, (ii) donner des droits quelle qu'en soit la forme selon les conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions de catégorie B, reconnaissance de dette ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou d'instruments similaires qui donnent droit à la souscription de ces Actions de Catégorie B, (iii) déterminer le lieu et la date de l'émission des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de paiement des nouvelles Actions de Catégorie B, et (iv) de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'Actions de Catégorie B contre paiement en numéraire.

Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 22 juillet 2010 dans le Mémorial C, et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout responsable dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la responsabilité d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement des Actions de Catégorie B représentant toute ou partie de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation de capital effectuée sous la forme légalement requise par le Conseil d'Administration et dans les limites du capital autorisé, le présent article devra, en conséquence, être adapté à cette modification.

Il peut être mis en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur comptable est allouée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour prévoir le paiement d'actions que la Société pourrait racheter à ses actionnaires, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires sous la forme d'un dividende ou à allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Forme des actions. Les actions resteront sous la forme nominative.

La propriété de l'action nominative est attestée par une inscription sur le registre des actionnaires tenu au siège social de la Société.

Art. 7. Propriété des actions. Nul n'est en droit de détenir des Actions de Catégorie B de la Société si il ou elle n'est pas également un administrateur ou liés à la Société ou à une filiale de la Société par un contrat de travail régis par la loi du 31 Juillet 2006 et les dispositions applicables du Code du travail luxembourgeois.

Les actions sont indivisibles envers la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, ils doivent désigner un mandataire commun afin d'exercer leurs droits envers la Société.

Si l'usufruit et la nue-propriété de l'action sont détenus séparément, l'action sera enregistrée au nom de titulaire de l'usufruit et du nu-propriétaire, mais seul l'usufruitier sera convoqué aux assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, et il ou elle seul(e) sera admis à assister aux assemblées et à voter.

Art. 8. Transfert des actions. Tout transfert sera constaté par une déclaration de transfert inscrite sur un même registre, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou son fondé de pouvoir ou de toute autre manière permise par la loi.

Ni la Société ni aucun de ses administrateurs ou de ses agents ne seront tenus ni autorisés à enregistrer dans le registre des actionnaires de la Société tout transfert d'actions qui n'a pas été effectué en conformité avec les Statuts ou toute contrat conclu de temps à autre entre la Société et ses actionnaires.

Toute vente ou transfert d'actions, à titre onéreux ou à titre gratuit, est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration doit prendre une décision dans le mois suivant la date de réception de la demande de l'actionnaire. La décision du Conseil d'Administration n'a pas besoin d'être motivée.

Si le Conseil d'Administration n'a pas notifié sa décision dans le délai indiqué, l'accord sur le transfert est réputé refusé.

En cas de refus du cessionnaire proposé, le Conseil d'Administration est tenu de faire acquérir les actions par un cessionnaire accepté ou par la Société elle-même, en respectant les dispositions légales applicables, dans un délai d'un mois à compter de la notification du refus.

Une telle acquisition se fera, si aucun accord ne peut être conclu entre les parties, à un prix correspondant à la valeur comptable des actions à transférer, sans tenir compte de tout écart d'acquisition («goodwill») ou tout droit incorporel autre inhérent à ces actions, ni d'aucune valeur attachée à la détention d'une participation majoritaire ou de contrôle.

Art. 9. Rachat d'actions.

9.1 Rachat à l'initiative de la Société

La Société peut, par décision de son Conseil d'Administration et en conformité avec tout contrat qui pourrait de temps à autre être conclu entre les actionnaires de la Société, racheter les actions détenues par un actionnaire.

Le rachat sera effectué à un prix correspondant au prix de souscription initial des actions suite à la notification donnée par la Société à l'actionnaire de manière identique à la convocation des Assemblées Générales des Actionnaires.

En cas de résiliation de l'affiliation d'Ernst & Young Europe LLP (une «limited liability partnership» constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles) ou de la Société, à Ernst & Young Global Limited (une «company limited by

garantie» établie en vertu des lois d'Angleterre & Pays de Galles), la Société doit racheter les Actions de Catégorie A au prix de souscription en notifiant les détenteurs d'actions de catégorie A de manière identique à la convocation des assemblées générales des actionnaires, à moins qu'Ernst & Young Global Limited notifie à la Société, à ou avant cette date, que les Actions de Catégorie A ne doivent pas être rachetées.

9.2 Rachat à l'initiative des actionnaires

Sous réserve de l'article 9.1, un actionnaire (l'«Actionnaire Sortant») qui souhaite avoir ses actions rachetées par la Société doit notifier par écrit (la «Notification de Rachat Volontaire») à la Société qu'il souhaite voir ses actions rachetées par la Société (le «Rachat Volontaire»).

(i) le Rachat Volontaire devra être finalisé au plus tard dans les (12) douze mois suivants la remise de la Notification de Rachat Volontaire.

(ii) A la finalisation du Rachat Volontaire, l'Actionnaire Sortant devra fournir ou s'assurer qu'il sera fourni à la Société un contrat de transfert d'action dûment complété, transférant la propriété légale et la jouissance des actions concernées à la Société, avec tout autre document que la Société pourrait raisonnablement exiger afin de démontrer son juste droit sur les actions ou pour permettre l'inscription de la Société en tant que détentrice de ces actions.

(iii) La Société doit assurer le paiement de la valeur comptable des Actions à l'actionnaire ou s'assurer que ce paiement soit réalisé.

(iv) Les actions rachetées peuvent, à l'entière discrétion de la Société, être annulées ou conservées en trésorerie.

Art. 10. Décès d'un actionnaire. En cas du décès d'un actionnaire, les actions de la Société détenues par l'actionnaire décédé seront transférées à la Société, ou à quiconque désigné par la Société et les héritiers ou légataires de cet actionnaire ne détiendront en aucun cas un quelconque intérêt dans la Société. Une telle acquisition se fera, si aucun accord n'est intervenu entre les parties, à la valeur comptable des actions.

Les héritiers, légataires, créanciers ou les ayant-droit d'un actionnaire ne sont pas autorisés, sous aucun prétexte, à demander l'apposition de scellés sur les biens et objets de valeur de la Société, ni à demander le partage ou la vente aux enchères publique des actifs et des objets de valeur, ni de s'immiscer de quelque manière que ce soit dans la gestion de la Société.

Art. 11. Parts bénéficiaires. La Société a émis soixante mille (60.000) parts bénéficiaires avec une valeur de souscription de cent Euro (EUR 100) chacune.

Les parts bénéficiaires ont les droits suivants:

- Les parts bénéficiaires ne font partie du capital social de la Société
- Les parts bénéficiaires sont toujours des parts nominatives et sont enregistrées dans un registre de parts bénéficiaires
- Les parts bénéficiaires sont émis uniquement aux actionnaires de catégorie B de la Société
- Chaque part bénéficiaire a une valeur de souscription de cent euro (EUR 100)
- Les parts bénéficiaires portent un intérêt cumulatif à un taux de 6 mois Euribor augmenté d'une marge qui va être déterminée et modifiée -à l'initiative du Conseil d'Administration – par l'assemblée générale des actionnaires et des porteurs de parts bénéficiaires qui prennent leurs décisions en respectant les règles de quorum et de majorité tel que défini par les statuts en cas d'une modification des statuts. L'intérêt va être calculé en se basant sur le taux Euribor du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année. Au cas où, les intérêts devraient être calculés pour une période inférieure à six mois, le calcul se base sur une année de 360 jours se composant de 12 mois ayant 30 jours chacun, et en cas d'un mois incomplet, en tenant compte des jours passés;
- Sauf dans le cas de la fixation de la marge payable des parts bénéficiaires ou dans le cas d'une modification statutaire qui aurait pour but de changer les droits des parts bénéficiaires, les parts bénéficiaires n'ont pas de droit de vote
- Le nombre des parts bénéficiaires peut être augmenté ou diminué en respectant les règles applicables en matière d'augmentation et de diminution de capital
- Transfert de parts bénéficiaires

* Les parts bénéficiaires peuvent uniquement être transférées à des actionnaires de catégorie B ou à la Société;

* Au cas où le détenteur cesse d'être actionnaire de catégorie B, il doit transférer toutes les parts bénéficiaires qu'il détient à un autre actionnaire de catégorie B ou à la Société. Tous les droits attachés aux parts bénéficiaires détenus par une personne qui a cessé d'être un actionnaire de catégorie B sont suspendus jusqu'au moment où le transfert est complété;

* Tout transfert sera constaté par une déclaration de transfert inscrite sur un même registre, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou son fondé de pouvoir ou de toute autre manière permise par la loi.

* Ni la Société ni aucun de ses administrateurs ou de ses agents ne seront tenus ni autorisés à enregistrer dans le registre des actionnaires de la Société tout transfert de parts bénéficiaires qui n'a pas été effectué en conformité avec les Statuts ou avec tout contrat qui pourrait de temps à autre être conclu entre la Société et ses actionnaires.

* Toute vente ou transfert de parts bénéficiaire à titre onéreux ou à titre gratuit, est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

* Le Conseil d'Administration doit prendre une décision dans le mois suivant la date de réception de la demande de l'actionnaire de catégorie B. La décision du Conseil d'Administration n'a pas besoin d'être motivée.

* Si le Conseil d'Administration n'a pas notifié sa décision dans le délai indiqué, l'accord sur le transfert est réputé refusé.

* En cas de refus du cessionnaire proposé, le Conseil d'Administration est tenu de faire acquérir les parts bénéficiaires par un cessionnaire accepté ou par la Société elle-même, en respectant les dispositions légales applicables, dans un délai d'un mois à compter de la notification du refus.

* Une telle acquisition se fera, si aucun accord ne peut être conclu entre les parties, à un prix correspondant à la valeur de souscription initiale des parts bénéficiaires;

- Rachat des parts bénéficiaires

* Rachat à l'initiative de la Société

- La Société peut, par décision de son Conseil d'Administration et en conformité avec tout contrat qui pourrait de temps à autre être conclu entre les actionnaires de la Société, racheter les parts bénéficiaires détenues par un actionnaire de catégorie B.

- Le rachat sera effectué à un prix correspondant au prix de souscription initial des parts bénéficiaire suite à la notification donnée par la Société à l'actionnaire de catégorie B de manière identique à la convocation des Assemblées Générales des Actionnaires.

* Rachat à l'initiative de l'Actionnaire

- un Actionnaire de catégorie B qui souhaite avoir ses parts bénéficiaires rachetées par la Société doit notifier par écrit (la «Notification de Rachat Volontaire») à la Société qu'il souhaite voir ses parts bénéficiaires rachetées par la Société (le «Rachat Volontaire»).

* (i) le Rachat Volontaire devra être finalisé au plus tard dans les (12) douze mois suivants la remise de la Notification de Rachat Volontaire.

* (ii) A la finalisation du Rachat Volontaire, l'Actionnaire de catégorie B devra fournir ou s'assurer qu'il sera fourni à la Société un contrat de transfert de parts bénéficiaires dûment complété, transférant la propriété légale et la jouissance des parts bénéficiaire concernées à la Société, avec tout autre document que la Société pourrait raisonnablement exiger afin de démontrer son juste droit sur les parts bénéficiaires ou pour permettre l'inscription de la Société en tant que détentrice de ces parts bénéficiaires.

* (iii) La Société doit assurer le paiement correspondant à la valeur de souscription initiale des parts bénéficiaires à l'actionnaire de catégorie B ou s'assurer que ce paiement soit réalisé.

* (iv) Les parts bénéficiaires rachetées peuvent, à l'entière discrétion de la Société, être annulées ou conservées en trésorerie.

* Décès d'un actionnaire

* En cas du décès d'un actionnaire de catégorie B, les parts bénéficiaire de la Société détenues par l'actionnaire de catégorie B décédé seront transférées à la Société, ou à quiconque désigné par la Société et les héritiers ou légataires de cet actionnaire de catégorie B ne détiendront en aucun cas un quelconque intérêt dans la Société. Une telle acquisition se fera, si aucun accord n'est intervenu entre les parties, à la valeur de souscription initiale des parts bénéficiaires

* Les héritiers, légataires, créanciers ou les ayant-droit d'un actionnaire de catégorie B ne sont pas autorisés, sous aucun prétexte, à demander l'apposition de scellés sur les biens et objets de valeur de la Société, ni à demander le partage ou la vente aux enchères publique des actifs et des objets de valeur, ni de s'immiscer de quelque manière que ce soit dans la gestion de la Société.

* En cas de liquidation de la Société, les détenteurs de parts bénéficiaires sont autorisés à recevoir le remboursement du prix de souscription des parts bénéficiaires et cela en priorité de tout autre paiement à faire à un actionnaire de catégorie A ou de catégorie B

* Décisions en relation avec la modification des droits attachés aux parts bénéficiaires sont prises par les détenteurs de ces parts bénéficiaires et les actionnaires. Les règles de quorum et de majorité applicables pour les assemblées générales des actionnaires en matière de modification statutaire sont également applicables aux assemblées décidant la modification des droits attachés aux parts bénéficiaires

Art. 12. Réviseur d'entreprises. La surveillance de la Société est confiée à un réviseur d'entreprises, nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale, qui détermine la durée de son mandat. Il peut être reconduit dans ses fonctions et peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Art. 13. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé de 3 (trois) membres. Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires, et ils exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont ré-éligibles et ils peuvent être démis de leur fonction à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président») et pourra élire un ou plusieurs vice-présidents.

Le Conseil d'Administration se réunira sur demande du Président ou de deux de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, mais au moins deux fois par an. La réunion se tiendra aux lieux, emplacement, date et heure indiqués dans la convocation.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée par courrier, par télécopieur ou tout autre moyen de transmission électronique à chaque administrateur vingt-quatre heures avant la date de la réunion, sauf dans les situations d'urgence, qui devront être dûment motivées dans le procès-verbal de la réunion. Si tous les membres du conseil sont présents ou représentés légalement, les formalités de convocation préalable n'ont pas besoin d'être remplies.

L'administrateur qui est absent ou n'est pas disponible peut, par une procuration donnée par écrit et transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, déléguer ses pouvoirs à un des autres administrateurs.

La présence d'une majorité des administrateurs, en personne ou par représentation, est obligatoire.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit de nommer un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une réunion et sont transcrites dans un compte-rendu signé par tous les membres présents.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions adoptées lors des réunions des administrateurs.

Tout et tous les directeurs peut/peuvent participer à toute réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par un administrateur

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social. Tous pouvoirs non expressément réservés par les statuts ou par les lois à un autre organe social sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a notamment le pouvoir de décider, sous sa seule autorité, toutes les opérations dans le champ de l'objet social, tel que défini dans ces Statuts.

Il déterminera la structure de gestion de la Société et désignera les organismes de direction de la Société à qui la gestion quotidienne sera confiée. Il pourra déléguer des pouvoirs spécifiques à des membres du Conseil ou à des tiers.

Art. 16. Administrateur Délégué. L'Administrateur-Délégué représente la Société et est investi des pouvoirs énoncés dans les Statuts et dans le document relatif à sa nomination. L'Administrateur-Délégué sera responsable de la gestion journalière de la Société et pourra déléguer certaines mais pas tous de ses fonctions, pouvoirs et attributions, afin de permettre une gestion journalière efficace et le bon fonctionnement de la Société.

L'Administrateur-Délégué sera élu et démis de ses fonctions par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Représentation de la Société. Envers les tiers, la Société sera liée par la signature conjointe de deux administrateurs ou, dans la gestion journalière de la Société, par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué ou par la signature de toute personne à qui le Conseil d'administration a délégué un pouvoir de signature, dans la limite de ce pouvoir.

Tout litige impliquant la Société en tant que demandeur ou comme défendeur, sera conduit au nom de la Société par le conseil d'administration ou toute autre personne, membre du conseil ou non, désignée à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 18. Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est composé de tous les actionnaires, qui ont droit de voter, que ce soit directement ou par un mandataire, en conformité avec les dispositions des Statuts.

Les résolutions de l'assemblée générale sont opposable à tous les actionnaires, même ceux absents ou en désaccord.

Art. 19. Convocation des Assemblées Générales d'Actionnaire. L'assemblée générale se tiendra au siège social ou à tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation.

L'assemblée générale annuelle a lieu chaque année le troisième jeudi du mois d'Octobre à 16h00 ou, si ce jour est un jour férié, le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle examine le rapport de gestion et le rapport de révision; elle examine et approuve les comptes annuels, renouvelle les mandats ou remplace les membres du conseil d'administration et le réviseur d'entreprises dont les mandats arrivent à expiration; elle délibère sur les autres points à son ordre du jour. De plus, des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration chaque fois que l'intérêt social l'exige.

Ces assemblées générales extraordinaires doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social ou les deux tiers (2/3) des actions de catégorie B émises le demandent.

Les convocations doivent être délivrées dans les formes et délais déterminés par la loi.

Tout actionnaire peut, avant, pendant ou après la réunion, renoncer à la convocation prévue par l'article 19; dans tous les cas, les actionnaires présents ou représentés sont considérées comme valablement convoqué.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 20. Participation à l'assemblée générale des actionnaires. Tous les actionnaires ont le droit d'assister et de s'exprimer à toute assemblée générale des actionnaires.

Les actionnaires peuvent exprimer leur vote, soit directement soit par le biais d'un mandataire, actionnaire ou non et désigné par un écrit transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir pour assister aux assemblées générales.

Art. 21. Procédure à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par un président. Le président sera désigné par l'assemblée des actionnaires parmi les actionnaires. L'Administrateur-Délégué est éligible pour exercer la fonction de président.

Le président de l'assemblée désigne un secrétaire, actionnaire ou non. Le bureau de la réunion sera composé du président, du secrétaire et sera complété par un scrutateur choisi parmi les membres de l'assemblée sur proposition du président.

Une liste de présence, signée par les membres présents et indiquant les actions représentées restera attachée au procès-verbal.

L'assemblée générale des actionnaires ne pourra délibérer que sur les points figurant à l'ordre du jour.

À l'exception des cas expressément prévus par la loi, par tout contrat conclu entre les actionnaires de la Société et par ces Statuts, les décisions lors des assemblées générales d'actionnaires seront adoptées à la majorité du capital social émis et ne nécessitent pas la tenue de réunions séparées pour chaque catégorie d'actions.

Nonobstant ce qui précède, toutes les résolutions des actionnaires concernant l'exercice des professions d'expert-comptable et de réviseur d'entreprises ne pourront être adoptées que selon les exigences de majorité qui sont conformes aux lois et règlements applicables et qui ne placent pas la Société en danger réglementaire.

Sous réserve des restrictions imposées par la loi ou la réglementation, chaque action donne droit à un droit de vote.

Les résolutions de l'assemblée générale sont opposables à tous les actionnaires, même ceux absents ou en désaccord.

Le procès-verbal de l'assemblée générale est signé par le président de la réunion, le scrutateur, le secrétaire et chaque actionnaire présent qui souhaite le faire.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par un administrateur.

Art. 22. Comptes Annuels. L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet et se termine le trentième jour du mois de juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration sera chargé de veiller à ce que les livres de la Société soient correctement tenus et que les actifs de la Société, passifs, revenus et dépenses y soient comptabilisés. Le conseil d'administration transmet les comptes annuels de la Société, accompagnés d'un rapport de gestion un mois avant la réunion à un réviseur d'entreprise qui doit préparer son rapport sur ces documents

Les documents énumérés par la loi sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social au moins quinze jours avant l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale des actionnaires délibère sur l'approbation des comptes annuels. Après l'approbation des comptes annuels, elle délibère, par vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs.

Art. 23. Allocation des bénéfices. Au moins cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société doit, chaque année, être alloué à la réserve requise par la loi (la "Réserve légale"). Cette allocation à la Réserve Légale cesse d'être nécessaire dès que et pour autant que le montant alloué à la réserve légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Après l'allocation à la réserve légale, et soumis à la condition de l'existence des bénéfices ou réserves distribuables. Les intérêts cumulatifs dus pour les parts bénéficiaires pour l'année en cours ainsi que tous les intérêts dûs et non-payés des années précédentes sont payés aux détenteurs de parts bénéficiaires avant toute autre distribution à faire aux actionnaires de catégorie A et aux actionnaires de catégorie B.

Après que tout paiement a été fait en relation avec les parts bénéficiaires, l'assemblée générale des actionnaires déterminera, à la majorité simple des suffrages exprimés et conformément à la proposition faite par le conseil d'administration, la façon dont le reste des bénéfices annuels nets sera réparti.

Pour toute année où l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide, par une majorité simple des suffrages exprimés, de faire des distributions de dividendes tirés des bénéfices nets et des réserves disponibles, y compris la prime d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué conformément à la répartition suivante:

A. En premier lieu, 99% de toute distribution sera attribué aux titulaires des actions de catégorie B;

B. En second lieu, 1% de toute distribution sera attribué aux titulaires des actions de catégorie A.

Sous réserve des conditions fixées par les lois et dans le respect des dispositions qui précèdent, le conseil d'administration pourra verser un acompte sur les dividendes aux actionnaires ainsi qu'une avance de paiement relatif aux parts bénéficiaires. Le conseil d'administration fixe le montant et la date du paiement de telles avance; par décisions adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés

Art. 24. Dissolution de la Société. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts, à moins que la loi n'impose des conditions différentes.

Art. 25. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale des actionnaires détermine le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs. Si l'Assemblée Générale des actionnaires ne nomme pas de liquidateur, les directeurs en fonction au moment de la dissolution de la Société, agiront automatiquement comme liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus.

La nomination du/des liquidateur(s) met fin aux pouvoirs des administrateurs, mais l'Assemblée générale des actionnaires conserve tous ses droits au cours de la période de liquidation, en particulier le droit de modifier les pouvoirs du/des liquidateur(s). L'assemblée générale des actionnaires détermine sa/leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société ainsi que des dépenses de la liquidation et le remboursement aux actionnaires de la valeur comptable des actions qu'ils détiennent, le produit net de liquidation sera distribué aux titulaires d'actions de catégorie B.

Art. 25. Loi applicable. Les parties déclarent adhérer à toutes les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures. En conséquence, toutes les dispositions de celle-ci sont considérées comme faisant partie intégrante des présents Statuts, à moins que les articles comprennent expressément des dispositions différentes.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de leur poste d'administrateur de la Société avec immédiat de MM. Thierry Bertrand et Bernard Lhoest décide de donner décharge aux membres du Conseil d'administration démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'aujourd'hui, et rappelle que le Conseil d'Administration de la Société sera composé dorénavant par les personnes suivantes:

- Alain Kinsch
- Jean-Pierre Letartre
- Werner Weynand

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. WEYNAND, J. WEYER, J. HAMES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34022. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010123066/1193.

(100139928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Laangwiss I sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 128.892.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123630/9.

(100140185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Lafayette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.
R.C.S. Luxembourg B 3.042.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123631/10.

(100140736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Lansan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 110.878.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 23 juillet 2010:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'Administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, de:

- Monsieur Steve van den Broek.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2015:

- Monsieur Jérémy Lequeux, employé privé, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANSAN INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010123633/17.

(100140652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Omega Pearl Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 126.516.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.09.10.

Référence de publication: 2010123658/10.

(100140745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Opportunity Properties Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 113.360.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123659/9.

(100140686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

La Parfumerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 155.402.

STATUTS

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Denis VAN DEN ABBEEL, employé privé, né le 7 avril 1971 à Bastogne (B) demeurant à L-8832 Rombach-Martelange, 4, route de Bigonville;

2. Monsieur Stéphane VAN DEN ABBEEL, employé privé, né le 22 octobre 1973 à Kolwezi (ZAR) demeurant à L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente de parfums et des accessoires de beauté ainsi que l'exploitation d'un salon de coiffure, avec la vente des produits de la branche.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «La Parfumerie S.à r.l.»

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Rombach-Martelange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- Euros), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts sociales par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces parts sociales en bloc, par lettre recommandée, aux autres associés pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard.

Le prix de cession des parts sociales sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société, y compris le savoir-faire apporté respectivement par les associés.

En cas de succession suite au décès d'un des associés, les associés restants ont également un droit de préemption sur les participations du défunt dans la société sous rubrique. La valeur des parts sociales que le défunt a détenue dans la société est fixée suivant les modalités définies ci-avant pour le cas de transfert de parts sociales.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2010.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille dix.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés comme suit:

1.- Monsieur Denis VAN DEN ABBEEL, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Stéphane VAN DEN ABBEEL, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille euros (1000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

2) - Monsieur Stéphane VAN DEN ABBEEL, pré-qualifié, est nommé gérant technique du domaine parfumerie et accessoires de beauté,

- Madame Sabine VAN DEN ABBEEL, coiffeuse, demeurant à B-6600 Bastogne, Mont 14C est nommée gérante technique du domaine salon de coiffure, avec la vente des produits de la branche.

- Monsieur Denis VAN DEN ABBEEL est nommé gérant administratif de la société.

Les prénommés sont tous nommés pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée comme suit:

- chaque gérant technique peut engager la société en ce qui concerne le domaine technique dont il détient l'autorisation par sa seule signature;

- pour tous les engagement qui ne concernent pas les domaines techniques de la société, celle-ci est valablement engagée par la seule signature de Monsieur Denis VAN DEN ABBEEL ou celle de Monsieur Stéphane VAN DEN ABBEEL.

4) Le siège social est établi à L-8832 Rombach-Martelange, 5, rue des Tilleuls.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Déclaration

Les parties déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de l'opération faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent pas d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Van Den Abbeel, Van Den Abbeel, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38715. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123124/130.

(100139890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

ETMF II Radio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 71.284.

Résolution prise par l'associé unique en date du 30 août 2010

L'Associé Unique décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Réviseur d'Entreprises de Ernst & Young S.A., jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Pour ETMF RADIO S.à r.l.

FIDALUX S.A.

Christophe BLONDEAU

Référence de publication: 2010123783/15.

(100140125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Leverlake Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.740.

EXTRAIT

En date du 28 juin 2010, la dénomination sociale de l'associé unique de Leverlake Investments S.à r.l., Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., société anonyme enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72575 et ayant son siège social au 2A rue Albert Borschette, L - 1246 Luxembourg, a été modifiée en Swiss Re Europe Holdings S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour Leverlake Investments S.à r.l.

Markus Schafroth

Gérant

Référence de publication: 2010123811/18.

(100139981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Leverlake S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.844.

—
EXTRAIT

En date du 28 juin 2010, la dénomination sociale de l'associé unique de Leverlake S.à r.l., Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., société anonyme enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72575 et ayant son siège social au 2A rue Albert Borschette, L - 1246 Luxembourg, a été modifiée en Swiss Re Europe Holdings S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour Leverlake S.à r.l.

Markus Schafroth

Gérant

Référence de publication: 2010123812/18.

(100139988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Liontrust International Funds (Luxembourg) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.574.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 septembre 2010,
est nommé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012:

Gareth ROBLIN

The Hyde, Spinfield Lane

MARLOW, Bucks SL7 2LB

en remplacement de:

Vinay ABROL.

est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2011:
PricewaterhouseCoopers S.à.r.l

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2010.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2010123813/21.

(100139784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Leta Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joannes Baptista Brekelmans

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010123814/11.

(100139902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Luchim Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 25.906.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 avril 2010 a nommé administrateurs

- Dr MICHEL Georges Henri François, demeurant 35 rue de Hassel L - 5772 WEILER-LA-TOUR

- Monsieur WELSCHBILLIG Paul, demeurant 63a rue de l'Alzette L - 4221 ESCH-ALZETTE

Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Foetz, le 3 septembre 2010.

Pour extrait conforme

LUCHIM CHEMICALS S.A.

Référence de publication: 2010123816/15.

(100139715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.906.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Service Investment Funds

Signature

Référence de publication: 2010123818/12.

(100139861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Lux-Sectors Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.258.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Service Investment Funds

Signature

Référence de publication: 2010123819/12.

(100139864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Macedonian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.005.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Août 2010.

Pour Macedonian Holding Sarl

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010123820/13.

(100140013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

McAfee Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.932.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 15 août 2010, les décisions suivantes ont été prises:

- Révocation de M Martinus C.J. Weijermans de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 août 2010.

- Révocation de M Robert van 't Hoeft de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 août 2010.

- Nomination de M David Walsh, né le 25 janvier 1975 à Blackpool, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle le 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 15 août 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010123821/20.

(100139798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Maharaja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 8, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 111.855.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010123822/15.

(100139847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

MJH SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 138.430.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/09/2010 à 15 H

La Société MJH SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Melle Véronique LANGE, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, représentée par Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55 rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139578, au poste de commissaire aux comptes pour un mandat de six années.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, Le 06/09/2010.

Mr Claude KLEIN / Mme C.SIMON / Mme A.VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010123824/22.

(100139741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Mercedes-Benz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 57.028.

—
Extrait du Protocole de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 septembre 2010

L'Assemblée Générale décide de nommer comme Administrateur avec effet immédiat Monsieur Ulrich Bastert, demeurant professionnellement à Vaihinger Straße 131, 70567 Stuttgart/Allemagne en lieu et place de Madame Annette Winkler, ceci pour la durée de trois ans jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se déroulera en 2013.

Référence de publication: 2010123823/11.

(100140021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

New Deal Développement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 134.529.

—
Mademoiselle LANGE Véronique, demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach, fait savoir qu'elle a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société NEW DEAL DEVELOPPEMENT SA, RC Luxembourg N°B 134 529, dont le siège social est au 53-55 rue de la Libération, L-3511 DUDELANGE avec effet au 07/09/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 07/09/2010.

Melle Véronique Lange.

Référence de publication: 2010123825/12.

(100139748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Nomade Distribution SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 145.326.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/09/2010 à 17 H

La Société NOMADE DISTRIBUTION SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Melle Véronique LANGE, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, représentée par Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55 rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139578, au poste de commissaire aux comptes pour un mandat de six années.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02/09/2010.

Mr Claude KLEINHENTZ / Mme C.SIMON / Mme A.VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010123828/22.

(100139755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Novelo SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.271.

—
La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société NOVELO SA, R.C. Luxembourg n° B 137271 a été résilié avec effet au 01/08/2010.

Le siège social de la société NOVELO SA, établi à L-3511 Dudelange, 53- 55, rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 01/08/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01/08/2010.

Fiduciaire GL SARL.

Société d'Expertise Comptable

53-55, rue de la Libération - BP 242 - L-3403 Dudelange

Signature

La gérante

Référence de publication: 2010123829/17.

(100139714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

L'an deux mille dix, le vingt trois juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Mademoiselle Stéphanie JUAN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant, en vertu d'une procuration ci-annexée, en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte des gérants de la société en commandite par actions «Valauchan Sopaneer International S.C.A.», établie et ayant son siège social à L-2721 Luxembourg, Rue Alphonse Weicker, 5, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52454 (ci-après la «Société»), à savoir:

- SOPANEER B.V., une société de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à NL-1083 HJ Amsterdam (Pays-Bas), De Boelelaan 7, immatriculée au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34144475; et

- AL CAMPO, une société anonyme de droit espagnol, établie et ayant son siège social à E-28029 Madrid, Centro Comercial Madrid 2, Edificio de Oficinas La Vaguada, Calle de Santiago de Compostela Sur, s/n, immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro M-66724 (Tomo.5.310, folio 190); et

- AUMARCHE, une société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social à F-59100 Roubaix, Boulevard de Cambrai, 64, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 439529512;

(ci-après les «Gérants»)

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par les Gérants par décision du 24 juin 2010.

Le procès-verbal de cette décision restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620 du 6 décembre 1995. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1714 du 4 septembre 2009.

2) Conformément à l'Article 5 des Statuts (paragraphe 1 «Capital souscrit»), le capital souscrit de la Société est de «cinquante et un millions sept cent quatre vingt quatre mille cinq cents Euros (EUR 51.784.500.) représenté par trente quatre millions cinq cent vingt trois mille (34.523.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro et cinquante cents (EUR 1,50.) dont quinze (15) actions sont attribuées aux commandités, dont cinq (5) sont attribuées à chaque commandité, et sont non-rachetables («Actions de commandité»), et trente quatre millions cinq cent vingt deux mille neuf cent quatre vingt cinq (34.522.985) actions aux commanditaires («Actions ordinaires»).

3) Conformément à l'Article 5 des Statuts (paragraphe 4 «Capital autorisé»), «le capital social de la Société pourra être porté à cent cinquante millions d'Euros (EUR 150.000.000.) («capital autorisé») par la création et l'émission par la Gérance d'actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro et cinquante cents (EUR 1,50.) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes (ci-après les «actions ordinaires nouvelles»).

4) Conformément à l'Article 5 des Statuts (paragraphe 7, 8 et 9 «Augmentation de Capital»), «la Gérance fixe le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des actions ordinaires nouvelles, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions ordinaires nouvelles. La Gérance est également autorisée à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans expirant le 20 décembre 2011 et

pourra être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires en ce qui concerne les actions ordinaires nouvelles qui ne seront pas encore émises».

5) Par décision du 24 juin 2010, les Gérants ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent trente six mille cent soixante seize Euros et cinquante cents (EUR 236.176,50.) pour porter le capital social de son montant actuel de cinquante et un millions sept cent quatre vingt quatre mille cinq cents Euros (EUR 51.784.500.) à cinquante deux millions vingt mille six cent soixante seize Euros et cinquante cents (EUR 52.020.676,50.) par l'émission de cent cinquante sept mille quatre cent cinquante et une (157.451) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro et cinquante cents (EUR 1,50.) chacune, émises avec une prime d'émission de quatre Euros et vingt neuf cents (EUR 4,29.) par action, soit une prime d'émission totale de six cent soixante quinze mille quatre cent soixante quatre Euros et soixante dix neuf cents (EUR 675.464,79.). Les actions ordinaires nouvelles jouissent des mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

Les Gérants ont supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires commanditaires de la Société en vertu des pouvoirs conférés par les Statuts quant à l'émission des actions ordinaires nouvelles.

Les Gérants ont pris acte de la renonciation des sociétés AL CAMPO et AUMARCHE, toutes deux actionnaires commandités de la Société, à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription quant aux actions ordinaires nouvelles.

Les Gérants ont admis la société SOPANEER B.V., actionnaire commandité de la Société, à la souscription des cent cinquante sept mille quatre cent cinquante et une (157.451) actions ordinaires nouvelles.

Les Gérants ont pris acte et ont approuvé l'intention de la société SOPANEER B.V. de céder, en temps et lieu utile, les cent cinquante sept mille quatre cent cinquante et une (157.451) actions ordinaires nouvelles aux salariés d'AUCHAN POLSKA.

6) Les cent cinquante sept mille quatre cent cinquante et une (157.451) actions ordinaires nouvelles sont souscrites à cet instant par la société SOPANEER B.V., préqualifiée, représentée par Mademoiselle Stéphanie JUAN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée. Les actions ordinaires nouvelles ont été intégralement libérées en espèces par la société SOPANEER B.V., de sorte que la somme totale de neuf cent onze mille six cent quarante et un Euros et vingt neuf cents (EUR 911.641,29.), faisant deux cent trente six mille cent soixante seize Euros et cinquante cents (EUR 236.176,50.) pour le capital et six cent soixante quinze mille quatre cent soixante quatre Euros et soixante dix neuf cents (EUR 675.464,79.) pour la prime d'émission, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément. Le souscripteur représenté comme ci-avant, confirme avoir l'intention de céder, en temps et lieu utile, les cent cinquante sept mille quatre cent cinquante et une (157.451) actions nouvellement émises et souscrites par lui aux salariés d'AUCHAN POLSKA.

7) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social.

- Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est de cinquante deux millions vingt mille six cent soixante seize Euros et cinquante cents (EUR 52.020.676,50.) représenté par trente quatre millions six cent quatre vingt mille quatre cent cinquante et une (34.680.451) actions d'une valeur nominale d'un Euro et cinquante cents (EUR 1,50.) dont quinze (15) actions sont attribuées aux commandités, dont cinq (5) sont attribuées à chaque commandité, et sont non-rachetables («Actions de commandité»), et trente quatre millions six cent quatre vingt mille quatre cent trente six (34.680.436) actions aux commanditaires («Actions ordinaires»).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.200. .

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. JUAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33544. Reçu soixante-quinze euros (75. EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010123730/98.

(100140307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Patton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.338.

—
EXTRAIT

En date du 28 juin 2010, la dénomination sociale de l'associé unique de Patton S.à r.l., Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., société anonyme enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72575 et ayant son siège social au 2A rue Albert Borschette, L - 1246 Luxembourg, a été modifiée en Swiss Re Europe Holdings S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour Patton S.à r.l.

Markus Schafroth

Gérant

Référence de publication: 2010123835/18.

(100139987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Private Wealth Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.694.

—
Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010123837/12.

(100139904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Shelbey Equity S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 155.400.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société SHELBEY EQUITY LIMITED, ayant son siège social à Vashiotis Business Center, 1, Iakovou Tompazi street, CY-3107 Limassol, Chypre,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 19 août 2010.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SHELBEY EQUITY S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 23 août 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 12 mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg – Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte – France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm – Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michaël ZIANVENI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2010. Relation: GRE/2010/2912. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123209/152.

(100139704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Omega Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.273.

Statuts coordonnés en date du 14 juillet 1997 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2010123832/14.

(100139644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Omnium d'Investissement, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 144.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123833/11.

(100139754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Spaqui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 47.623.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;
is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "SPAQUI S.A.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 47623, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Martine WEINANDY, notary residing in Clervaux, on the 19th of May 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 351 of the 22nd of September 1994, and whose articles of association have been amended:

- pursuant to a deed of the said notary Martine WEINANDY, on the 4th of June 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 398 of the 15th of October 1994, and

- pursuant to a deed of Me André Jean Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on the 7th of May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 624 of the 10th of June 2003.

The meeting is presided by Mrs. Sophie THEISEN, private employee, professionally residing in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Sandrine GONRY, private employee, professionally residing in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Raymonde JALLON, private employee, professionally residing in L-2134 Luxembourg, 58 rue Charles Martel.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Statement that the Company has only one shareholder;
2. Change of the currency of the corporate capital from GBP to EUR, with effect from and at the exchange rate (median price) on August 19, 2010 of: 1.- GBP = 1.21278 EUR;
3. Decrease of the capital to the extent of 202,760.- EUR (equivalent to 167,186.- GBP) in order to reduce its present amount obtained after conversion from 561,760.- EUR to 359,000.- EUR, without cancellation of shares, but by the decrease of the par value (pair comptable) of the existing shares, by way of cancellation of current and carried forward losses to the extent of EUR 202,760.- EUR (equivalent to 167,186.- GBP);
4. Conversion of the existing 51 bearer shares into 183 shares in registered form;
5. Cancellation of the option to issue bearer shares;
6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 7 of the bylaws;
7. Fixation of the nominal value of each share at 1,000.- EUR;
8. Fixation of the authorized capital at 1,000,000.- EUR and renewal of the authorization given to the board of directors to increase the share capital within the frame of the authorized capital;
9. Subsequent amendment of article 5 and the first paragraph of article 6 of the bylaws;
10. Statement that all the shares are held by Mr. Pelayo Rubio RUBIRALTA, born in Barcelona (Spain), on July 11, 1977, residing in Spain, Barcelona, Josep Irla I Bosch 8;
11. Creation of a share register in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the created shares under registered form in the share register of the Company;
12. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder, present or represented, as well as the number of its shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the sole shareholder, the proxy of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that the sole shareholder, present or represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting states that the Company has only one shareholder.

Second resolution

The meeting decides to change the currency of the corporate capital from GBP to EUR, with effect from and at the exchange rate (median price) on August 19, 2010 of: 1.- GBP = 1.21278 EUR.

Third resolution

The meeting decides to decrease the capital to the extent of two hundred and two thousand seven hundred and sixty Euros (202,760.- EUR) (equivalent to 167,186.- GBP) in order to reduce its present amount obtained after conversion from five hundred and sixty-one thousand seven hundred and sixty Euros (561,760.- EUR) to three hundred fifty-nine thousand Euros (359,000.- EUR), without cancellation of shares, but by the decrease of the par value (pair comptable) of the existing shares held by the sole shareholder, by way of cancellation of current and carried forward losses to the extent of EUR 202,760.- EUR (equivalent to 167,186.- GBP);

The current and carried forward losses are documented in the interim balance sheet as of August 19, 2010, which has been checked and signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, and will be kept at the latter's office.

All powers are conferred to the board of directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments.

Fourth resolution

The meeting resolves to convert the bearer shares into shares in registered form.

Fifth resolution

The meeting resolves to cancel the option to issue bearer shares.

Sixth resolution

As a consequence of the above taken resolutions, the meeting resolves to amend article 7, first paragraph, of the articles of association, in order to give them the following wording:

" Art. 7. Shares.

7.1. Shares are issued in registered form."

Seventh resolution

The meeting resolves to exchange the existing one hundred (100) shares against three hundred fifty-nine (359) new shares and to fix the nominal value of each share at one thousand Euros (1,000.- EUR).

Eighth resolution

The meeting resolves to fix the authorized capital of the Company at one million Euros (1,000,000.- EUR) and to renew the authorization given to the board of directors to increase the share capital within the frame of the authorized capital and within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the extraordinary general meeting of August 26, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ninth resolution

As a consequence of the above taken resolutions, the meeting resolves to amend article 5 as well as article 6, first paragraph, of the articles of association, in order to give them the following wording:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company has an issued capital of three hundred fifty-nine thousand Euros (359,000.- EUR), represented by three hundred fifty-nine (359) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

5.2. The Company shall have an authorized capital of one million Euros (1,000,000.- EUR) to be realised by the issue of up to one thousand (1,000) additional shares as the Board in its sole discretion shall deem appropriate."

" Art. 6. Changes in share capital.

6.1. The Board is hereby authorized to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the extraordinary general meeting of August 26, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

Tenth resolution

The meeting states that the three hundred fifty-nine newly created shares under registered form are held by Mr. Pelayo Rubio RUBIRALTA, born in Barcelona (Spain), on July 11, 1977, residing in Spain, Barcelona, Josep Irla I Bosch 8.

Eleventh resolution

The meeting resolves to create a share register in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company or any employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la

société anonyme régie par les lois du Luxembourg "SPAQUI S.A.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47623, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en date du 19 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 351 du 22 septembre 1994,

et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par ledit notaire Martine WEINANDY, en date du 4 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 398 du 15 octobre 1994, et

- suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 624 du 10 juin 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Sophie THEISEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine GONRY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Raymonde JALLON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Constatation que la Société a un seul actionnaire;
2. Changement de la devise du capital social, avec effet au et au taux de change (prix médian) du 19 août 2010 de: 1,- GBP = 1,21278 EUR;
3. Réduction du capital à concurrence de 202.760,- EUR (équivalent à 167.186,- GBP) pour le réduire de son montant obtenu après conversion de 561.760,- EUR à 359.000,- EUR, sans suppression d'actions, mais par la réduction du pair comptable des actions existantes détenues par l'actionnaire unique, par l'annulation des pertes courantes et reportées à concurrence de 202.760,- EUR (équivalent à 167.186,- GBP);
4. Conversion des 51 actions au porteur en 183 actions sous forme nominative;
5. Annulation de l'option d'avoir des actions au porteur;
6. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 7 des statuts;
7. Fixation de la valeur nominale de chaque action à 1.000,- EUR;
8. Fixation du capital autorisé à 1.000.000,- EUR et renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration à augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé.

9. Modification subséquente de l'article article 5 et du premier alinéa de l'article 6 des statuts;

10. Déclaration que toutes les actions sont détenues par Monsieur Pelayo Rubio RUBIRALTA, né à Barcelone (Espagne), le 11 juillet 1977, demeurant en Espagne, Barcelone, Josep Irla I Bosch 8;

11. Création d'un registre des actions afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou tout employé de Maitland Luxembourg S.A., de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement créés sous forme nominative dans le registre d'actions de la Société;

12. Divers.

B) Que l'actionnaire unique, présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent, le mandataire de celui représenté, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique, présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que la Société a un seul actionnaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la devise du capital social, avec effet au et au taux de change (prix médian) du 19 août 2010 de: 1,- GBP = 1,21278 EUR.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de deux cent deux mille sept cent soixante euros (202.760,- EUR) (équivalent à 167.186,- GBP) pour le réduire de son montant obtenu après conversion de cinq cent soixante et un mille sept cent soixante euros (561.760,- EUR) à trois cent cinquante-neuf mille euros (359.000,- EUR), sans suppression d'actions, mais par la réduction du pair comptable des actions existantes détenues par l'actionnaire unique, moyennant annulation des pertes courantes et reportées à concurrence de 202.760,- EUR (équivalent à 167.186,- GBP).

Les pertes courantes et reportées sont documentées dans le bilan intérimaire du 19 août 2010, qui a été contrôlé et signé "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant et sera gardé à l'étude de celui-ci.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir les actions au porteur en actions nominatives.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'annuler l'option d'avoir des actions au porteur.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 7, premier alinéa des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes :

" Art. 7. Actions.

7.1. Les actions sont émises sous forme nominative."

Septième résolution

L'assemblée décide d'échanger les cent (100) actions existantes contre trois cent cinquante-neuf (359) actions nouvelles et de fixer la valeur nominale de chaque action à mille euros (1.000,- EUR).

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé de la Société à 1.000.000,- EUR et de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration à augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé endéans un délai expirant au cinquième

anniversaire de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 ainsi que l'article 6, premier alinéa, des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

" Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent cinquante-neuf mille euros (359.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante-neuf (359) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

5.2. Le capital autorisé de la société est fixé à un million euros (1.000.000,- EUR) qui peut être réalisé sur simple décision du Conseil d'Administration par l'émission de mille (1.000) actions additionnelles quand le Conseil d'Administration le considère approprié."

" Art. 6. Modifications de capital social.

6.1. Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou par tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11)."

Dixième résolution

L'assemblée constate que toutes les 359 actions nouvellement créées sont détenues par Monsieur Pelayo Rubio RUBALTA, né à Barcelone (Espagne), le 11 juillet 1977, demeurant en Espagne, Barcelone, Josep Irla I Bosch 8.

Onzième résolution

L'assemblée décide de créer un registre des actions afin d'y faire refléter les changements susmentionnés et donne pouvoir et autorise n'importe quel administrateur de la Société et tout employé de Maitland Luxembourg S.A. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. THEISEN, S. GONRY, R. JALLON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2010. LAC/2010/37828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123215/257.

(100140064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Omnium d'Investissement, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 144.378.

—
EXTRAIT

L'Associé unique, dans ses résolutions du 8 septembre 2010, a renouvelé le mandat du gérant.

- TERES, société à responsabilité limitée, Gérant, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 141.013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.
Pour OMNIUM D'INVESTISSEMENT
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2010123834/17.

(100139761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

**Recylux Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Metal Service S.A.).**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 19.793.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123840/11.

(100139730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Recylux Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 19.793.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 août 2010

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Jean-Luc Doucet, domicilié au 9 rue Remy de Angelis à F-54430 Rehon, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société, et ce avec effet au 5 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 14 septembre 2010.

Signature
Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010123841/14.

(100139742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Recylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 25.934.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123842/10.

(100139736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

**Recylux Transports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RecyTrans s.à.r.l.).**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 76.709.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123843/11.

(100139734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Cashcloud AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.416.

STATUTEN

Im Jahr zweitausendundzehn, am neunten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Erschienen folgende Person:

Herr Sven Thomas Donhuysen, geboren am 6. März 1971 in Krefeld, Deutschland mit Wohnsitz in Rudolf Wacker-nagel-Str. 98, CH-4125 Riehen

wirksam vertreten durch Herrn Joram Moyal, Avocat à la Cour, mit Kanzleisitz in Luxemburg, im Wege einer am 15. Juli 2010 erteilten Vollmacht.

Die von der erschienen Partei ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, hat den Notar gebeten, die Satzung einer Aktiengesellschaft, (société anonyme), welche die Partei als Einzelaktionär gründen möchte, wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung Cashcloud AG.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft welche Luxemburgisch bleibt. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Einnahme und Ausgabe von elektronischem Geld von dritten Personen sowie die Gewährung von Krediten sowie alle anderen Tätigkeiten die ein elektronisches Geldinstitut nach Luxemburger Regeln durchführen kann sowie das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung, oder auf andere Art, sowie der Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management seines Portfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und der Fortführung jeglicher Finanz-, Industrie-oder Handelsunternehmen teilnehmen und Unterstützung im Wege von Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise für seine Tochterunternehmen, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland errichten. Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen emittieren.

Generell kann die Gesellschaft alle kontrollierenden oder beaufsichtigenden Maßnahmen ergreifen, um jegliche finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen, handelsbezogenen oder industriellen Aktivitäten auszuführen, die es für nützlich und notwendig erachtet, um den Gesellschaftszweck zu erreichen und zu fördern.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt ein hunderttausend euro (EUR 100.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von einhundert (EUR 100,-) je Aktie.

Der Verwaltungsrat oder der Einzelvorstand, wie vorhanden, ist autorisiert, weitere Kapitalreserven zu bilden, wie er es von Zeit zu Zeit für notwendig erachtet (zusätzlich zu denen vom Gesetz verlangten) und er soll eingezahlte Überschüsse, welche die Gesellschaft als Aktienagio oder aus dem Verkauf von Aktien erhält, nutzen, um realisierte oder nicht realisierte Kapitalverluste aufzurechnen oder Dividenden oder andere Ausschüttungen zu zahlen.

Die Aktien können, auf Anfrage der Aktionäre, durch Aktienzertifikate repräsentiert werden, welche einzelne oder mehrere Aktien umfassen können.

Die Gesellschaft kann unter den vom Recht vorgeschriebenen Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei (3) Mitgliedern, geleitet, welche Aktionäre sein können.

Sollte die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär haben, so kann lediglich ein (1) Einzelvorstand die Geschäfte der Gesellschaft führen, unabhängig davon, ob er eine natürliche oder juristische Person ist.

Sofern in dieser Satzung nicht anders vorgesehen, sind alle Vollmachten und Kompetenzen, welche dem Verwaltungsrat zugewiesen werden, auch dem Einzelvorstand zugewiesen, sofern ein solcher gewählt wurde.

Sollte ein Vorstandsmitglied oder Einzelvorstand eine juristische Person sein, so ernennt dieser Vorstand einen permanenten Vertreter (der «Permanente Vertreter»), welcher in Luxemburg residiert.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Einzelvorstand werden durch die Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren gewählt, wobei die Generalversammlung die Mitglieder jederzeit abberufen kann.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihres Mandats sowie ihre Entschädigung werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds gilt als unbesetzt wenn:

- er von seinem Posten unter schriftlicher Benachrichtigung der Gesellschaft zurücktritt, oder
- seinen Posten aufgrund rechtlicher Vorschriften niederlegen muss weil es ihm durch diese Vorschriften verboten ist oder er als unqualifiziert gilt, diesen Posten weiterhin auszuüben;
- er zahlungsunfähig wird oder generell Absprachen oder einvernehmliche Regelungen mit seinen Gläubigern trifft, oder
- wenn er von seinem Posten durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre enthoben wird.

Sofern das Gesetz es erlaubt, soll jedes aktuelle oder ehemalige Mitglied des Verwaltungsrates aus dem Vermögen der Gesellschaft für jeglichen Verlust oder Haftung entschädigt werden, welche ihm aufgrund der Ausübung seines Mandats als Mitglied entstanden sind.

Art. 7. Sofern er existiert, kann der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen.

Auf Einberufung durch den Vorsitzenden trifft sich der Verwaltungsrat so oft wie es im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Verwaltungsrat muss zusammentreten, wenn ein (1) Vorstandsmitglied dies verlangt.

Alle Verwaltungsratssitzungen werden in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

In dringlichen Fällen können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Solche Beschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Auswirkungen wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Einzelvorstand sie unterzeichnet haben. Die Unterschriften der Mitglieder in einem Umlaufbeschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmittels erbracht werden. Umlaufbeschlüsse sollen an den Sitz der Gesellschaft übersendet werden und dort aufbewahrt werden.

In einem solchen dringlichen Falle, können Mitglieder des Verwaltungsrates Sitzungen durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln abhalten. Nimmt ein Mitglied an einer solchen Sitzung durch ein Fernkommunikationsmittel (einschließlich eines Telefons) teil, so muss sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Ferntelekommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. In einem solchen Fall gelten Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung des Quorums maßgeblich sind und wirksam über alle auf einer solchen Sitzung besprochenen Angelegenheiten abstimmen können.

Art. 8. Der Einzelvorstand oder der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung zustehen, fallen in den Aufgabenbereich des Verwaltungsrates oder des Einzelvorstandes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, im Einklang mit den rechtlichen Vorschriften Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gebunden, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des Verwaltungsrates an andere Personen delegiert wurde.

Sollte lediglich ein Einzelvorstand existieren, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des Einzelvorstandes rechtlich wirksam gebunden. Ist der Einzelvorstand eine juristische Person, so soll deren Unterschrift im Einklang mit ihren Gesellschaftsdokumenten und existierenden Autorisation abgegeben werden. Diese juristische Person, welche Einzelvorstand ist, kann den Permanenten Vertreter autorisieren, im Namen der Gesellschaft zu zeichnen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts an einen oder mehrere seiner Mitglieder, die geschäftsführenden Mitglieder, delegieren.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Verwaltung aller Angelegenheiten der Gesellschaft oder der Angelegenheiten eines bestimmten Sachgebietes einem oder mehrerer seiner Mitglieder zuweisen und für bestimmte Angelegenheiten Sondervollmachten an andere Personen erteilen, die weder Verwaltungsratsmitglieder noch Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat, durch seinen Vorsitzenden oder einen für diesen Zweck bevollmächtigtes Mitglied des Verwaltungsrates, oder der Einzelvorstand, falls vorhanden, vertritt die Gesellschaft in allen Rechtsstreitigkeiten im Namen der Gesellschaft.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer beaufsichtigt. Rechnungsprüfer werden durch die Generalversammlung der Aktionäre oder den Einzelaktionär, im gegebenen Falle, ernannt, welche(r) auch die Anzahl der Rechnungsprüfer, ihre Entschädigung und die Dauer ihrer Bestellung, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Mittwoch im Monat Mai um 16 Uhr in Luxemburg an dem in der Einladung benannten Ort statt.

Sollte ein solcher Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag stattfinden.

Alle außerordentlichen Generalversammlungen finden ebenfalls in Luxemburg statt.

Die Generalversammlung kann wirksam Beschlüsse fassen, wenn die einfache Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre auf einer jährlichen oder außergewöhnlichen Generalversammlung zustimmt, es sei denn, das Gesetz oder diese Satzung sehen andere Mehrheits- und Quorumserfordernisse vor.

Titel VI. - Geschäftsjahr / Gewinnverwertung

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Nach Abzug jeglicher Ausgaben der Gesellschaft und Amortisierungen, weist die Bilanz der Gesellschaft ihren Nettogewinn aus.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht hat. Sollte die gesetzliche Rücklage unter diesen Wert sinken, muss die zwangsweise Abführung wieder aufgenommen werden bis die gesetzliche Rücklage wieder vollständig aufgefüllt ist.

Über den verbleibenden Nettogewinn kann die Generalversammlung der Aktionäre oder der Einzelaktionär, wie vorhanden, frei verfügen.

Titel VII. - Auflösung und Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre oder des Einzelaktionärs aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und die Entschädigung des bzw. der Liquidatoren.

Titel VIII. - Allgemeine Vorschriften

Art. 17. Alle Angelegenheiten, die nicht in dieser Satzung geregelt werden, unterliegen den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Änderungsgesetzen zu diesem Gesetz.

Vorübergehende Bestimmungen

- 1.- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.
- 2.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung

Nachdem die oben erwähnte Satzung festgelegt wurde, erklärt die erschiene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt zu zeichnen:

Alle Aktien wurden durch Barzahlung vollständig zu einhundert Euro (EUR 100,-) je Aktie bezahlt, so dass nunmehr die Summe von ein hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was auch dem Notar gegenüber nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915, wie abgeändert, beachtet und erläutert wurden.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muss belaufen sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500.-).

Außerordentliche Generalversammlung

Die oben benannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft repräsentiert und sich ordnungsgemäß zusammengefunden hat, beschließt, sofort im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft eine außerordentliche Generalversammlung abzuhalten.

Nach der Feststellung, dass sich die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengefunden hat, beschließt der Einzelaktionär folgendes:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 31, Grand-rue, L-1661 Luxemburg;
- 2) Als Einzelvorstand wird ernannt:

Herr Sven Thomas Donhuysen, geboren am 6. März 1971 in Krefeld, Deutschland mit Wohnsitz in Rudolf Wackernagel-Str. 98, CH-4125 Riehen

- 3) Als Rechnungsprüfer wird ernannt:

Frau Christina Kaufmann, geboren am 19.10.1972 in Köln, Deutschland mit Wohnsitz in Rudolf Wackernagel-Str. 98, CH 4125 Riehen,

- 4) Die Dauer der Ernennung des Einzelvorstands und des Wirtschaftsprüfers endet nach der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2015, es sei denn, sie treten vorher zurück oder werden abgewählt.

Worüber diese notarielle Urkunde, am Datum wie eingangs erwähnt und in Luxemburg erstellt wurde.

Nachdem diese Urkunde dem Erschienenen, welcher dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat der Erschienene zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Signé: J. Moyal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2010. LAC/2010/39728. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123517/192.

(100140292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

CARE Canadian Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 66.051.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 10. Juni 2010

Nach eingehender Prüfung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

1. Der Rücktritt von Frau Heike Gottschalk, geschäftsansässig L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, zum 31. März 2010 als Mitglied des Verwaltungsrates wird einstimmig angenommen.
2. Der Rücktritt von Frau Ulrike Holbach verheiratet Alder, geschäftsansässig L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle zum 31. März 2010 als Mitglied des Verwaltungsrates wird einstimmig angenommen.
3. Herr Michael Veit, geb. am 21.02.1969, geschäftsansässig in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, wird einstimmig zum Mitglied des Verwaltungsrates ernannt bis zur Generalversammlung 2016.
4. Das Mandat von Frau Edith Maerten als Mitglied des Verwaltungsrates wird bis zur Generalversammlung 2016 verlängert.
5. Das Mandat von Herrn Edgar Reifer als Mitglied des Verwaltungsrates wird bis zur Generalversammlung 2016 verlängert.
6. Das Mandat der LUX-FIDUCIAIRE Consulting S.à r.l. als Rechnungskommissar der Gesellschaft wird bis zur Generalversammlung 2016 verlängert.

Wasserbillich, den 10.06.2010.
Für die Generalversammlung
Edith Maerten

Référence de publication: 2010123521/24.

(100140767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

European Directories Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.418.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 10 septembre 2010

A été prise à l'unanimité la résolution suivante:

1. Rectificatif d'une erreur matérielle survenue lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la susdite société, tenue en date du 27 août 2010, par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch:

Nomination du commissaire aux comptes, à savoir:

KPMG AUDIT, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 septembre 2010. Relation: RED/2010/1256. Reçu douze (12.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Directories Midco S.A.
E. DELOSCH

Référence de publication: 2010123552/20.

(100140446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

S.E.F.I.T. Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 67.378.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123696/10.

(100140739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pharmatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 27, rue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 65.365.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123677/9.

(100140635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.541.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010123705/10.

(100140646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.
